



Bureau international du Travail

Projet PRO 169

*Etude réalisée en vue de définir une Approche
pour l'intégration des préoccupations des peuples
Indigènes et tribaux dans le DSRPII*

DSRP au Cameroun : État des lieux et portes d'entrée pour la prise en compte des préoccupations des Peuples indigènes et tribaux

RAPPORT FINAL

Consultant : Belmond TCHOUMBA

Table des matières

Remerciements.....	5
Liste des acronymes	6
Résumé exécutif.....	8
1. Introduction générale.....	10
1.1. Généralités	10
1.2. Objectifs de l'étude et aperçu méthodologique	12
1.3. Les peuples indigènes et tribaux au Cameroun et leur situation socio-économique.....	12
2. Vu d'ensemble du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Cameroun.....	14
2.1. Les orientations stratégiques du DSRP.....	14
2.1.1. La promotion d'un cadre macro-économique stable	14
2.1.2. le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie	15
2.1.3. La dynamisation du secteur privé	16
2.1.4. Les infrastructures, les ressources naturelles et la protection de l'environnement.....	16
2.1.5. L'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC.....	17
2.1.6. LE renforcement des ressources humaines, du secteur social et insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique	18
2.1.7. Amélioration de la gouvernance, de l'efficacité des services administratifs et du cadre institutionnel.....	19
2.1.8. Recommandations à tirer des informations sur les axes stratégiques.....	20
2.2. Le processus de planification, de budgétisation et le financement des stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun.....	20
2.2.1. Le processus de planification et de budgétisation.....	20
2.2.2. Les sources de financement.....	21
2.2.3. Recommandations a tirer des informations présentés sur le processus de planification et de budgétisation du DSRP.....	27
2.3. Les organes du DSRP	28
2.3.1. Le cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du DSRP	28
2.3.2. Le dispositif statistique.....	30
2.3.3. Recommandations basées sur les informations sur les dispositifs institutionnels et statistiques du DSRP.....	31
3. Capacités des Ministères à prendre en compte les préoccupations des peuples indigènes et tribaux.....	32
3.1. Les engagements des Ministères.....	32
3.1.1. Le MINEDUB.....	32
3.1.2. Le MINESEC	33
3.1.3. Le MINSANTE	33

3.1.4. Le MINAS.....	33
3.1.5. Le MINFOF	34
3.1.6. Le MINADER.....	34
3.1.7. Le MINEPAT	35
3.1.8. LE MINEPIA	35
3.1.9. Les recommandations générales sur les engagements des Ministères	36
3.2. Etat des projets gouvernementaux spécifiques aux peuples indigènes et tribaux, programmés et budgétisés en milliers de fcfa	37
3.3. Les plans de développement des peuples « pygmées » liés au PNDP et au PSFE.....	38
3.3.1. Brève présentation du PNDP et du PSFE	38
3.3.2. Etat des lieux de la mise en œuvre des Plans de Développement des Peuples « pygmées » sur les peuples indigènes et tribaux	37
3.3.3. Recommandations sur le PDPP, le PNDP et le PSFE.....	40
4. Le processus de révision du DSRP.....	42
5. Conclusions et approche pour une meilleure intégration des peuples indigènes et tribaux dans le DSRPet sa mise en œuvre au Cameroun.....	46
5.1. Objectifs de l'approche	47
5.1.1. OBJECTIF GLOBAL	47
5.1.2. Objectifs spécifiques.....	47
5.2 Méthodologie.....	47
5.3. Les éléments thématiques de l'approche	48
5.3.1. Assurer une intégration générale des questions concernant les peuples indigènes et tribaux dans le DSRP.....	48
5.3.2. intégrer les questions des peuples indigènes et tribaux dans les plans d'action des Ministères, les stratégies sectorielles et les programmes qui les concernent directement.....	50
BIBLIOGRAPHIE.....	52
annexe cadres de dépenses a moyen terme de quelques ministères.....	54

Remerciements

Nous voulons exprimer notre reconnaissance à l'équipe du projet « Pour la promotion des droits des peuples indigènes et tribaux », pour la confiance placée en notre modeste personne et pour le soutien dans la réalisation de ce travail. Un merci particulier à Serge Guehou le coordonnateur du projet pro 169 au Cameroun ainsi qu'à Francesca Thornberry à Genève. Nous remercions infiniment Simon Leunkeu pour sa contribution inestimable et les responsables du MINAS et du MINEPAT pour leur disponibilité. Nous remercions tous les participants à l'atelier de formation qui ont bien voulu par leurs critiques et observations enrichir ce travail.

Liste des acronymes

AAFEBEN :	Association pour l'Autopromotion des Femmes de la Boumba et Ngoko
AAPPEC :	Association pour l'Auto Promotion des Populations de l'Est Cameroun
ADEBAKA :	Association des Baka de Mintom et Oveng
ADEBAGO :	Association des Bagyéli de l'Océan
AFDCR :	Appui Financier au Développement des Communautés Rurales
ASBAK :	Association des Baka
BAD :	Banque Africaine de Développement
BIP :	Budget d'Investissement Public
C 169 :	Convention n°169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants
CAS :	Crédit d'Ajustement Structurel
CCS :	Comité Consultatif et de suivi
CDMT :	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CED :	Centre pour l'Environnement et le Développement
CEMAC:	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CFA :	Coopération financière d'Afrique Centrale
COMIFAC :	Commission des Forêts de l'Afrique Centrale
C2D :	Contrat désendettement développement
CTSE :	Comité Technique de Suivi Evaluation
CSTC :	Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun
DSRP:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM :	Enquêt Camerounaise Auprès des Ménages
FASR:	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FIDA :	Fonds International de Développement Agricole
FODER :	Forêt et Développement Rural
FMI :	Fonds Monétaire International
FRPC :	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
GIC :	Groupe d'intérêt commun
GICAM :	Groupe Interpatronal du Cameroun
IFI :	Institutions Financières Internationales
INS :	Institut National de la Statistique
MBOSCUA :	Mbororo Social and Cultural Development Association
MINAS :	Ministère des Affaires Sociales
MINADER :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MINEDUB : Ministère de l'Education de Base
 MINEP : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature
 MINEPIA : Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
 MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires
 MINFOF : Ministère de la Forêt et de la Faune
 MINSANTE: Ministère de la Santé Publique
 MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la planification et de l'aménagement du territoire
 MINPLAPDAT: Ministère de la planification, de la programmation du développement et de l'aménagement du territoire
 OIT : Organisation Internationale du Travail
 OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
 ONG: Organisation Non Gouvernementale
 ORA : Observer - Réfléchir - Agir
 PADC : Projet d'Appui au Développement Communautaire
 PADES : Projet d'Appui au Développement Economique et Social des Baka
 PDPP : Plan de Développement des Peuples Pygmées
 PIB : Produit Intérieur Brut
 PIP : Programme d'Investissement Public
 PIT : Peuples indigènes et Tribaux
 PM : Premier Ministère
 PNDP : Programme National de Développement Participatif
 PMA : Paquet Minimum d'Activités
 PME : Petites et Moyennes Entreprises
 PMI : Petites et Moyennes Industries
 PNDRT : Programme National de Développement des Racines et Tubercules
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
 PPMF : Projet d'appui au Programme national de Micro Finance
 PPTE : Pays Pauvre Très Endetté
 PSFE : Programme Secteur Forêt Environnement
 UE : Union Européenne
 UNCT : United Nations Country Team
 UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
 UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
 RACOPY : Réseau – Actions Concertées – « Pygmées »
 SIDA : Syndrome Immuno Déficience Acquise
 SNU : Système des Nations Unies

Résumé exécutif

On distingue en partant de certaines caractéristiques dont celle de l'auto-identification universellement définies pour identifier les peuples indigènes et tribaux, deux grands groupes composant ces peuples au Cameroun. Il s'agit d'une part des pasteurs Mbororo estimés à 1.8 millions personnes¹ et d'autre part des populations dites « Pygmées » (Baka, Bakala, Bagyéli et Bedzang) qui représentent quelques dizaines de milliers d'âmes. Ces deux groupes partagent leur attachement à leur culture et leur mode de vie qui dépend principalement de leurs activités traditionnelles. Quoi qu'il soit largement reconnu que ces groupes appartiennent à la sections la plus pauvre et la plus marginalisée de la population, ceux-ci ne sont pas protégés par des règles légales particulières.

Pour l'aider à faire face à la situation de pauvreté de sa population qu'a accentué la crise économique des années 1980, le Cameroun a été jugé éligible à l'initiative PPTE de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International et a parcouru toutes les étapes nécessaires à l'atteinte du point d'achèvement qui consacre l'étape ultime du processus. Il a de ce fait bénéficié d'une remise de dette par ses créanciers bilatéraux et multilatéraux. L'une des conditions déterminantes de ce processus était la rédaction et la mise en œuvre de façon satisfaisante d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. En 2003, le Cameroun a finalisé son premier DSRP qui se composait des stratégies sectorielles et ministérielles, déclinaisons des sept axes stratégiques de ce document. Il s'accompagnait d'un CDMT, instrument de programmation sur une base pluriannuelle et cadre de mise en cohérence des politiques et programmes de développement et les crédits budgétaires.

Une analyse situationnelle du DSRP et un regard rétrospectif jeté sur ses trois ans de mise en œuvre ont révélé deux choses principales. Premièrement, le DSRP camerounais contient un large éventail de stratégies et un dispositif important et riche pour l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté au Cameroun de manière générale. Deuxièmement, ni les orientations stratégiques (sectorielles et ministérielles), ni les dispositifs existants (opérationnel, institutionnel, statistique et de suivi évaluation) ne prend en compte la dimension « peuples indigènes et tribaux », ceci constitue de ce fait une marque visible de leur exclusion du bénéfice des efforts du Gouvernement pour lutter contre la pauvreté. Du point de vue des institutions de Bretton Woods les actions engagées dans le cadre du DSRP par le Gouvernement du Cameroun sont appréciables et jugées positives dans l'amélioration des indicateurs macro économique ; ce point de vue ne fait cependant pas l'objet d'une unanimité. Pour une certaine catégorie d'acteurs oeuvrant dans le domaine du développement, l'impact des actions du Gouvernement sur les pauvres qui constituent près de 80% de la population, reste encore difficile à démontrer.

L'étude constate que les PIT ont été jusqu'ici maintenus en marge de la lutte contre la pauvreté au Cameroun. Le fait qu'ils n'aient pas été consultés de façon appropriée pendant la phase d'élaboration du DSRP a eu comme conséquence l'absence de leurs préoccupations dans ce document cadre, situation que les Plans de Développement des Peuples « Pygmées » élaborés pour réduire les impacts du PNDP et du PSFE sur la conditions de ces peuples n'a

¹ Voir Tchoumba, « Peuples indigènes et tribaux et stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun » ; 2005
Les études sociologiques des peuples indigènes et tribaux au Cameroun rapportent que les peuples dits « pygmées » sont des peuples des forêts. Très attachés à leurs cultures, ils vivent de la chasse, de la pêche et du ramassage. Ils sont principalement nomades vivent pour beaucoup d'entre eux dans des zones difficiles d'accès et souffrent de discrimination et de marginalisation dans différents domaines. Ces problèmes sont en gros, les mêmes que ceux vécus par les Mbororo que l'on trouve sur toute l'étendue du territoire. Les provinces où on les retrouve en trop grand nombre sont les provinces de l'Ouest, du Nord Ouest, de l'Adamaoua.

toujours pas réussi à effacer. L'un des problèmes à ceci est que ces plans de développement développent des activités multisectorielles qui par ailleurs ont du mal à se réaliser.

L'analyse situationnelle que l'étude a fait du DSRP, l'a amenée à identifier des points d'entrée thématique et institutionnelle aux travers desquels les PIT peuvent être intégrés dans le DSRP et leurs questions de développement enfin abordées de façon appropriées. Les points d'entrée thématique sont composés des défis abordés dans les stratégies sectorielles et ministérielles auxquels le Gouvernement entend faire face pour réduire la pauvreté de manière générale. Il s'agit des questions relatives à la terre, à la participation à la gestion des ressources naturelles, à l'accès amélioré aux infrastructures et services sociaux de base (santé, éducation, infrastructures), au renforcement des capacités, etc. Les points d'entrée institutionnelle sont constitués des institutions créées pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du DSRP et au travers desquelles les PIT peuvent participer pour assurer la prise en compte appropriée et la budgétisation de leurs préoccupations, l'exécution appropriée des programmes et actions spécifiques en faveur de leur développement (au travers des mécanismes définis avec eux), l'évaluation et la révision des programmes les concernant.

Fort des conclusions de ses analyses, l'étude formule des recommandations et définit une approche susceptible de favoriser l'intégration appropriée des PIT dans le DSRP de deuxième génération.

1. Introduction générale

1.1. Généralités

Le Cameroun a été jugé éligible à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) par les conseils d'administration de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI), à travers l'atteinte du point de décision survenu le 1^{er} octobre 2000. Cette décision faisait suite à l'exécution satisfaisante d'un programme économique et financier appuyé par le FMI au titre de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) et à la soumission au FMI et à la Banque Mondiale du Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté. L'atteinte du point de décision a permis l'exécution d'un deuxième programme économique triennal appuyé par le FMI au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) avec pour objectif de stabiliser le cadre macroéconomique et les finances publiques. Le Cameroun a également bénéficié de la part de la Banque Mondiale d'un troisième crédit d'ajustement structurel (CAS III) visant les réformes structurelles et sectorielles approuvées par la dite Banque. L'énoncé du déclencheur DSRP disposait que le DSRP complet soit préparé et mis en exécution de façon satisfaisante pendant une période d'un an². C'est dans cette logique que le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), version dite complète qui développait, et traduisait en programme, les axes du DSRP intérimaire qui fut partie intégrante du point de décision a été élaboré et adopté par les autorités camerounaises en avril 2003, et par les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque mondiale en juillet de la même année.

Le DSRP constitue désormais le cadre de référence de la politique gouvernementale et le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires extérieurs. Il vise l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté, à travers la mise en œuvre par le Gouvernement d'une politique de croissance économique forte et de réduction de la pauvreté compatible avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels il adhère.

Avec l'atteinte du point de décision et la finalisation du DSRP, le Cameroun se devait d'atteindre impérativement le point d'achèvement de l'initiative PPTE afin de prétendre à un allègement substantiel de sa dette extérieure. L'atteinte du point d'achèvement passait alors par une exécution satisfaisante de six déclencheurs parmi lesquels l'exécution satisfaisante du DSRP sur un an, les réformes structurelles et macro économiques, etc.

Le 28 avril 2006, le Cameroun a enfin atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE après la tentative malheureuse de 2004. Il en est résulté un allègement de sa dette à hauteur de 1150 milliards de FCFA. Le montant global de la dette annulée représente près de 10% du budget national³. Suite à l'atteinte du point d'achèvement, le Club de Paris a décidé de réduire la dette publique du Cameroun de 2,7 milliards d'euros, soit 99% du total des prêts contractés par le Cameroun auprès de 19 créanciers du Club de Paris.

Ce Point d'achèvement va permettre à la France par exemple, premier partenaire du Cameroun, d'engager une aide de 518 millions d'euros sur 5 ans.

En franchissant le point d'achèvement de l'initiative PPTE, le Cameroun va certainement réduire le poids de sa dette extérieure et disposera ainsi de ressources additionnelles devant servir à assurer sa croissance économique et à réduire la pauvreté, bien que des sources

² Voir www.statistics-cameroon.org/pauvr/dsrp/dsrp.htm

³ http://www.spm.gov.cm/detail_art.php

indiquent que cette contribution ne peut être que marginale et ne saurait véritablement impulser le développement du Cameroun⁴.

Au Cameroun, plus de trois ans après le début de la mise en œuvre du DSRP final, on s'interroge sur la véritable contribution des efforts du Gouvernement à la réduction de la pauvreté de sa population d'une façon générale et des groupes appartenant aux PIT de façon particulière. Cette question se pose avec d'autant plus d'intérêt que le DSRP en question fait actuellement l'objet d'une révision, avec comme résultats attendus, « *une nouvelle version du DSRP qui mettrait prioritairement l'accent sur la croissance et l'emploi* ». ⁵

Il a été démontré à travers des études sur les questions de réduction de la pauvreté et sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) menées avec l'appui du Bureau international du Travail, que les PIT n'avaient pas été impliqués dans l'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté. La conséquence immédiate a été l'absence dans le document, de stratégies spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté qui prennent en compte leurs priorités ainsi que leurs besoins spécifiques en matière de réduction de la pauvreté. A travers une étude entreprise par l'OIT en 2005, il a été démontré que ces priorités et besoins sont parfois très différents de ceux des autres couches de la population nationale, et que des approches pour la réduction de la pauvreté des peuples indigènes et tribaux doivent être basées sur le respect de leurs droits collectifs, leur manière d'utiliser leurs terres et leurs savoirs traditionnels, ainsi que sur leurs spécificités culturelles. Cette étude a aussi souligné la nécessité de disposer des données désagrégées pour mieux comprendre la situation de ces peuples, ainsi que d'assurer que les données disponibles reflètent adéquatement leur situation et leurs spécificités. Cette omission reste un grand défi surtout parce que les PIT constituent une des composantes les plus vulnérables et les plus pauvres de la communauté nationale. De plus, il a été observé que les PIT sont également mis à la marge de la réalisation des OMD. Le risque est même grand de voir la situation des PIT s'aggraver à la suite de la mise en œuvre des activités visant la réalisation de ces OMD au Cameroun⁶.

Au moins trois rapports de progrès de la mise en œuvre du DSRP ont été produits à ce jour. L'absence dans ces rapports de progrès d'activités menées spécifiquement au profit des PIT que l'on sait tous très pauvres et marginalisés ou encore d'indicateurs de résultats atteints à leur égard, confirment bien la thèse de la marginalisation et la discrimination de ces peuples dans la mise en œuvre du DSRP. Il existe en effet très peu de lisibilité sur les bénéfices que ces PIT pourraient en tirer, d'où la nécessité de s'assurer qu'ils ne constitueront plus le groupe des oubliés dans le processus de révision des stratégies de réduction de la pauvreté en cours et que leurs priorités en matière de développement et de réduction de la pauvreté seront effectivement prises en compte dans la nouvelle version du DSRP. Quelles sont donc dans cette perspective les mesures à prendre pour intégrer les PIT dans le processus de révision du DSRP en cours afin de remédier à la marginalisation dont ils ont été victimes dans le DSRP de première génération? Telle est la question qui sous-tend la présente réflexion au moment où le Gouvernement du Cameroun envisage la révision du DSRP pour en élaborer un autre dite de deuxième génération.

⁴ www.cadtm.org

⁵ CTSE – DSRP, Révision du document de stratégie de réduction de la pauvreté : termes de référence, 2007

⁶ Voir Tchoumba, 2005 et Tchoumba et al. 2006

1.2 Objectifs de l'étude et aperçu méthodologique

Cette étude vise à définir une approche pour l'intégration effective des questions des PIT dans le DSRP en cours de révision. De manière spécifique, elle entend :

- identifier les politiques, programmes et mécanismes institutionnels de mise en œuvre, de suivi et de révision du DSRP et les évaluer ;
- établir une cartographie des donateurs et les financements offerts dans le processus DSRP ;
- analyser les allocations budgétaires du DSRP y compris pour les programmes et sous programmes et autres plans développés sur la base de ce document cadre
- identifier les portes d'entrée pour une intégration réelle des PIT dans le DSRP en cours de révision ;
- définir une approche pour faciliter l'intégration des préoccupations des PIT dans le DSRP de deuxième génération.

La réalisation de cette étude c'est faite à travers une méthodologie en trois étapes. La première a consisté en une recherche documentaire qui a permis d'analyser les informations disponibles sur le DSRP et portant sur le contenu du document, les rapports de progrès de sa mise en oeuvre et les écrits (articles de presse, études) des différents auteurs. La deuxième étape a consisté à consulter quelques acteurs clés du processus, choisis au sein de l'administration et de la société civile (MINEPAT, MINAS, ONGs, experts). La troisième étape a consisté à enrichir l'étude au cours d'un atelier national regroupant les représentants de l'administration, de la société civile, du secteur privé, des syndicats et des représentants des communautés indigènes et tribales.

Cette étude est réalisée dans le cadre du projet pour la promotion des droits des peuples indigènes et tribaux (PRO 169), exécuté par le Bureau Sous Régional de l'OIT en Afrique Centrale et soutenu par la mission du Gouvernement du Danemark à Genève. Elle a également bénéficié du partenariat actif du Ministère des Affaires Sociales et du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

1.3 Les peuples indigènes et tribaux au Cameroun et leur situation socio-économique

Au-delà de la controverse qui alimente les débats sur la notion de « peuples indigènes et tribaux » encore appelés peuples/populations autochtones ou marginales, plusieurs critères définis tant par la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples que par la convention 169 de l'OIT sur les droits des peuples indigènes tribaux permettent d'affirmer qu'au Cameroun, il existe deux grands groupes appartenant à cette catégorie de peuples. Il s'agit des pasteurs Mbororo et des chasseurs-cueilleurs dits « Pygmées⁷ ».

Les Mbororo représentent entre 10 et 13% de la population camerounaise estimée à dix sept millions d'habitants. On les retrouve sur l'ensemble du territoire national et principalement dans les régions du Nord Ouest, de l'Ouest, du Nord et de l'Adamaoua où ils vivent en plus grand nombre. Les Mbororo sont traditionnellement des éleveurs-nomades et leur vie est liée à leur pâturage. Selon Boutrais, les Mbororo sont « *isolés au milieu de pâturages difficiles d'accès, ces peuls (Mbororo) de Tchabbal ont développé une véritable civilisation pastorale. Les autres peuls les considèrent comme des gens à part, habitué au froid à la pluie et réputés*

⁷ le terme « Pygmée » est mis entre guillemet en raison de son caractère péjoratif.

par leur richesse en bétail... les Mbororo de Tchabbal affirment souvent qu'ils ne connaissent que le travail auprès des animaux et ils s'avouent incapables de toutes autres activités »⁸.

Chasseurs cueilleurs de par leur culture, les populations dites « Pygmées » sont considérées comme les premiers habitants des forêts d'Afrique Centrale. Au Cameroun les « Pygmées » sont répartis en trois grands groupes ethniques (Baka, Bakola, Bedzang) et représentent moins de 1% de la population totale. Ces peuples dépendent fortement des forêts qu'ils considèrent comme leur mère nourricière et d'où ils tirent l'essentiel des produits nécessaires à leur nutrition ou à la pratique de la pharmacopée traditionnelle (miel, fruits, ignames, chenilles, feuilles, écorces, racines...).

Qu'ils soient Mbororo ou « Pygmées », les peuples indigènes et tribaux souffrent des problèmes identiques qui s'expriment en terme de marginalisation, de discrimination et d'extrême pauvreté⁹. Chez les Baka, Bakola et Bedzang, ces problèmes se manifestent principalement par l'absence de politiques de développement appropriées, le faible accès aux infrastructures sociales de base, la pression sur leurs terres et sur les ressources naturelles dont dépend leur survie en tant que peuples au profit des tiers, leur faible implication dans les cercles de prises de décisions, leur faible consultation dans les processus qui les concernent, la non reconnaissance de leurs droits fonciers sur leurs terres, le non respect de leur mode de vie jugé rétrograde et qu'on les force à abandonner pour s'adapter au mode de vie dominant et à la mondialisation etc.¹⁰

Chez les Mbororo, les problèmes de marginalisation, de discrimination et de pauvreté se manifestent de façon presque identique. Leurs problèmes fonciers se posent également au travers des conflits éleveurs – agriculteurs qui tourne toujours à l'avantage des agriculteurs.

⁸ Boutrais, j. 1996

⁹ Le terme pauvreté est perçu ici dans sens culturel et non en fonction du revenu ou du niveau de vie

¹⁰ Lire à ce propos, le rapport du groupe de travail d'Experts de la commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples sur les populations/Communautés autochtones. PP 18-40

2. Vu d'ensemble du DSRP au Cameroun

2.1 Les axes stratégiques du DSRP

Elaboré par le Gouvernement du Cameroun avec l'appui des IFI¹¹ dans le cadre de l'initiative d'allègement renforcé de la dette des pays pauvres très endettés et soutenu par de nombreux bailleurs de fonds, le DSRP définit la stratégie nationale en matière de croissance avec un accent particulier sur la réduction de la pauvreté. L'objectif ultime du DSRP est « *d'améliorer de façon durable et effective les conditions de vie des populations en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté* ». Par ailleurs le DSRP contribue à la réalisation des OMD dont le premier est « *d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim en réduisant de moitié le nombre de Camerounais vivant au-dessous du seuil de pauvreté et qui souffrent de la faim* » à l'horizon 2015.

Les 7 axes stratégiques du DSRP comprennent :

- la promotion d'un cadre macroéconomique stable ;
- le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie ;
- la dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux ;
- le développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- l'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC ;
- le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique et ;
- l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance.

Quels rapports y a-t-il entre ces axes stratégiques du DSRP et les aspirations des PIT en termes de stratégie de lutte contre la pauvreté ? Dans quelles mesures peuvent-ils contribuer à la réduction de la pauvreté des PIT ou constituer un danger pour la reconnaissance de leurs droits et leur plein épanouissement ?

2.1.1. La promotion d'un cadre macro-économique stable

Le Gouvernement considère la politique macro-économique comme un pilier essentiel du cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Il se fonde sur la raison selon laquelle cette politique une fois stabilisée, est susceptible de favoriser l'investissement privé et la croissance et d'améliorer le bien-être social à moyen terme. Pour atteindre l'objectif de stabilité, le Gouvernement s'est proposé comme actions prioritaires :

- d'approfondir les réformes structurelles,
- de mobiliser les populations et les partenaires au développement autour d'un programme soutenable qui vise à relever progressivement le taux de croissance à moyen terme,
- de mettre l'accent sur le secteur non pétrolier à travers la diversification de la production et des exportations et l'amélioration des recettes fiscales et douanières et à la poursuite du programme de privatisation.

¹¹ Banque Mondiale et Fonds Monétaire International

C'est dans cette perspective que des outils nouveaux de planification et de budgétisation ont été développés, des stratégies sectorielles avec leur CDMT¹² ont été finalisées et d'autres sont en préparation, des entreprises du portefeuille de l'Etat ont été privatisées et d'autres sont en voie de l'être. Les rapports de progrès du DSRP affirment par ailleurs qu'en exécution des activités nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, des efforts importants ont été consentis par le Gouvernement, ce qui a conduit à l'amélioration des finances publiques notamment le renforcement des recettes et la maîtrise de la croissance. Des cadres de l'administration ont été formés pour un suivi des critères de qualité des dépenses publiques d'investissement. Toutefois, les résultats¹³ de ces multiples actions restent encore moins visibles sur la qualité de vie des populations en général et des peuples indigènes et tribaux en particulier, quoique la politique globale du Gouvernement pour promouvoir un cadre macro-économique stable soit de nature à favoriser l'amélioration de leur bien être social.

2.1.2 Le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie

Conscient de ce que son économie ne peut reposer sur un seul moteur de croissance, le Gouvernement a mis un accent particulier sur le secteur rural pour le diversifier. Sa stratégie intégrée de développement rural s'articule en effet autour de quatre objectifs stratégiques dont :

- la modernisation de l'appareil de production,
- la restructuration du cadre institutionnel,
- l'amélioration du cadre incitatif et
- la gestion durable des ressources naturelles.

Il est essentiellement question de relever la contribution de l'industrie à la croissance, ce à travers le développement des filières agroalimentaire, textile et de la transformation du bois, d'appuyer les opérateurs pour favoriser la production, d'assurer des revenus et la sécurité alimentaire aux populations. Dans ce sens, l'axe « développement local » du secteur rural qui vise directement les communautés à la base et les communes prévoit le renforcement de leurs capacités en vue de leur permettre de prendre en charge la problématique du développement local, le développement des activités génératrices de revenus et de participer plus activement au développement de la localité à travers des programmes spécifiques tels le PNDP, le PADC et le projet RUMPI.

Avec son objectif de renforcement des capacités en vue de favoriser la participation des populations à la base au processus de développement et à la croissance, cet axe constitue pour les PIT un point d'entrée important pour s'approprier les outils devant leur permettre de participer à la mise en œuvre du DSRP. Mais ce renforcement des capacités doit pouvoir être

¹² Le CDMT est un instrument de programmation des dépenses publiques sur une base pluriannuelle. Il identifie d'une part des ressources à moyen terme de l'Etat résultant du cadrage macroéconomique ; d'autre part, il permet de mettre à la disposition des ministères et institutions dépensiers de l'Etat de l'information sur les perspectives de ressources financières pour les prochaines années, pour leur permettre de concevoir des politiques et programmes réalistes tenant compte des priorités affichées par le gouvernement et la disponibilité des crédits budgétaires. L'instrument proposé pour l'élaboration d'un CDMT central épouse les contours de la nomenclature en terme de découpage sectoriel. L'exercice d'élaboration du CDMT se fait en trois phases : identification des ressources budgétaires à moyen terme, détermination des enveloppes de base et ventilation des enveloppes additionnelles. Voir Cadre central des Dépenses à moyen Terme 2008-2012- MINEPAT

¹³ Du point de vue des bailleurs des fonds et autres partenaires au développement, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE soit un indicateur de la bonne exécution de cet axe stratégique du DSRP,

envisagé dans leurs perspectives. Les perspectives des peuples indigènes et tribaux sont documentées dans plusieurs études, y compris 2 études de l'OIT sur les perceptions de ces peuples de la pauvreté et de leurs priorités pour la réduction de la pauvreté, ainsi que sur la mise en œuvre des OMD pour ces peuples. Autrement dit, la prise en compte de ces groupes spécifiques par le DSRP requiert que les domaines et les méthodes de renforcement des capacités, comme de tout aspect qui les concernent soient définis avec eux et que les mécanismes de gestion durable de certaines ressources naturelles telles la forêt ou la faune prennent en compte leur mode traditionnel de gestion.

2.1.3 La dynamisation du secteur privé

La dynamisation du secteur privé constitue un axe important de la stratégie de réduction de la pauvreté au Cameroun. Elle vise principalement le développement, l'amélioration des investissements du secteur privé (y compris les investissements privés étrangers) et la compétitivité des entreprises, ce, à travers la promotion des politiques, infrastructures et institutions du secteur privé, l'implication accrue du secteur privé dans le développement des capacités, la promotion des politiques ciblées sur les PME/PMI, les micro entreprises et l'artisanat, la mobilisation des ressources financières et le renforcement du cadre juridique et réglementaire. Il est attendu de cette dynamisation du secteur privé, une meilleure répartition sociale des fruits de la croissance.

Dans le domaine forestier, la dynamisation du secteur privé a permis de revoir la politique en matière d'exploitation des ressources. Pour qu'elle puisse contribuer à la croissance économique, cette dynamisation a favorisé l'accès aux ressources forestières par les opérateurs étrangers tout en restant préjudiciable à la vie culturelle des PIT qui, depuis lors, ont cessé de jouir de leurs droits de vivre librement sur leurs terres alors transformés en unité forestières d'aménagement ou en aires de conservation et interdit d'accès.

L'objectif d'atteindre une meilleure répartition des fruits de la croissance ne devrait pas favoriser la mise à l'écart de ces populations qui du reste devraient continuer de jouir de la liberté de mener leurs activités traditionnelles dans les forêts ancestrales, bénéficier de façon juste et équitables des retombées de l'exploitation des produits forestiers dont ils sont riverains et conserver leurs droits de vivre selon leur culture tant par rapport à l'espace que par rapport aux espèces ayant une valeur économique et socio culturelle.

2.1.4 Les infrastructures, les ressources naturelles et la protection de l'environnement

Le Gouvernement veut atteindre cet axe du DSRP en actionnant sur les quatre piliers essentiels suivants:

- le développement des infrastructures routières, afin de faciliter l'insertion des populations dans les circuits économiques et favoriser leurs accès aux services sociaux de base,
- la facilitation de l'accès des populations à l'eau potable,
- la gestion durable des ressources naturelles, ce à travers une gestion rationnelle et durable de sa riche richesse environnementale et en s'assurant que son exploitation contribue au bien-être des populations locales en même temps qu'elle génère des devises pour l'économie nationale à travers l'industrie forestière et touristique.
- le développement des services de télécommunication et l'accès à l'énergie électrique.

En priorisant ces objectifs, le Gouvernement vise à faciliter l'insertion des populations dans les circuits économiques et leurs accès aux services sociaux de base. Par ailleurs il veut assurer une gestion rationnelle et durable de sa richesse environnementale en s'assurant que son exploitation contribue au bien-être des populations locales en même temps qu'elle génère des devises pour l'économie nationale à travers l'industrie forestière et touristique. Dans ce sens et selon les rapports de mise en œuvre du DSRP, des routes, ponts, points d'eau et sites touristiques ont été créés, construits ou aménagés. Mais ceux-ci restent encore loin, bien loin de profiter aux PIT. La raison c'est que ces réalisations ne les atteignent pas dans leur milieu de vie ou ils continuent de souffrir des problèmes d'accès à l'eau et à l'électricité. Par ailleurs, l'accès difficile à leur communauté en raison du manque de route met en péril les chances de tirer partie comme le veut cet axe de leur vaste patrimoine touristique.

Dans un « Joint Staff Assessment » du troisième rapport de progrès annuel du Gouvernement du Cameroun sur le DSRP, on note l'inquiétude du Fond Monétaire International et l'Association International pour le Développement¹⁴ du fait que l'absence d'une mise en œuvre adéquate des règles forestières concernant en particulier les forêts communautaires et les permis pour l'exploitation de bois de petite échelle ne puissent servir les droits acquis en encourageant l'exploitation illégale de bois, au détriment des communautés locales. Ce rapport a recommandé au Gouvernement de faire une revue pour clarifier tous les aspects en relation avec l'octroi des forêts communautaires et des permis d'exploitation de bois de petite taille.

Comme pour les autres axes du DSRP, cet axe n'est pas abordé dans la perspective des PIT. Toutefois, le Programme Secteur Forêt Environnement mis en place dans le cadre de la gestion des ressources forestières dispose comme le PNDP d'un Plan de développement des peuples « pygmées » dont l'objectif est de s'assurer que la mise en œuvre du PSFE ne porte pas atteinte aux droits et à la dignité des PIT des forêts. La mise en œuvre de ce plan reste timide et n'est pas intégrée dans les programmes de travail annuel développés par les Ministères en charge des forêts et de l'environnement. Des bonnes pratiques venant de la sous-région et portant sur l'implication des PIT dans bénéfices de l'exploitation forestière, par exemple, peuvent enrichir les activités du PNDP pour mieux assurer le respect des intérêts de ces peuples.

Les objectifs des plans de développement des peuples pygmées constituent à coup sûr des points d'entrée pour la prise en compte de la question autochtone dans le processus de révision du DSRP.

2.1.5 L'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC

Le Gouvernement veut faciliter l'intégration sous-régionale à travers la réforme des politiques macroéconomiques (politiques financière et budgétaire), commerciales, financières et infrastructurelles (commerce, transport routier, aérien et maritime) en vue de relever les défis liés aux critères de convergence et au renforcement des capacités des institutions sous-régionales, de la coopération sectorielle et de la coopération régionale dans les domaines suivants : forêt, santé, éducation, tourisme.

En ce qui concerne la coopération forestière, l'intégration sous-régionale veut se concrétiser par la mise en place de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) dont l'un des objectifs vise l'harmonisation des politiques forestières dans la sous région.

La COMIFAC offre une opportunité aux PIT de la sous-région de conjuguer leurs efforts en vue d'une meilleure reconnaissance à l'échelle de l'Afrique Centrale. Un élément clé du plan

¹⁴ IMF/IDA, 23 mars 2006

de convergence de la COMIFAC concerne justement l'harmonisation des politiques forestières dans la sous région. Eu égard à la communauté des problèmes et des destins des peuples autochtones de la forêt en Afrique centrale, il apparaît important de renforcer leurs organisations et de renforcer leur capacité au niveau régional afin qu'ils puissent participer et influencer les politiques forestières en Afrique Centrale dans le sens d'une prise en compte de leurs droits, intérêts et besoins. Ceci devrait s'ériger en action prioritaire pour le Bureau de la COMIFAC qui, si elle n'a pas la compétence requise pourrait l'exécuter aux travers des partenariats avec des acteurs ayant une compétence sur les questions des peuples indigènes et tribaux.

La recherche de l'intégration régionale par les Gouvernements de la sous région devrait pouvoir favoriser au profit des PIT des différents pays d'Afrique Centrale, les contacts et la coopération à travers les frontières y compris dans les domaines économiques, social, culturel, spirituel et de l'environnement.

Cette dynamique a été enclenchée avec la tenue à Impfondo en République du Congo du premier forum internationale des peuples autochtones d'Afrique Centrale et a bénéficié du soutien des bailleurs de fonds et la participation des représentants de quelques Etats de la sous région.

2.1.6 Renforcement des ressources humaines, du secteur social et insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique

Six éléments constituent l'épine dorsale de cet axe du DSRP et comporte au moins quatre des huit objectifs du millénaire pour le développement. Il s'agit notamment de :

- la promotion de l'éducation pour tous ;
- l'amélioration de la santé de la population en général et celle de la mère et de l'enfant en particulier ;
- l'amélioration des conditions de vie en zone urbaine ;
- la lutte contre le chômage et l'insertion des populations défavorisées dans le circuit économique ;
- la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes ;
- l'amélioration des conditions nécessaires à l'épanouissement et à la sauvegarde de la famille et de l'individu.

Les éléments de cet axe du DSRP pourraient répondre aux aspirations des PIT relatives à l'accès aux services sociaux de base, notamment dans les domaines de l'éducation, et de la santé. Pour les Mbororo comme pour les pygmées en effet, l'accès aux services sociaux de base à l'emploi et au circuit économique tenant compte de leurs conditions économiques, géographiques sociale et culturelle y compris leurs modes de vie constitue l'une des stratégies qui pourraient efficacement contribuer à la réduction de leur pauvreté. Il s'agit notamment :

- de rapprocher les points d'eaux, l'électricité, l'école et les centres de santé des communautés Mbororo et pygmées¹⁵ ;
- de prendre des mesures au niveau national pour l'accès équitable des PIT à l'emploi salarié et la formation professionnelle et pour lutter contre la discrimination entre les travailleurs appartenant aux peuples indigènes et tribaux et les autres travailleurs¹⁶ ;

¹⁵ Voir Tchoumba, 2005

¹⁶ la lutte contre la discrimination doit porter sur : l'accès à l'emploi , y compris les emplois qualifiés, les mesures d'avancement et de promotion ; la rémunération égale pour un travail égal, l'assistance médicale et sociale, la sécurité sociale et la sécurité sur le lieu du travail.

- D'élaborer des curricula et des stratégies d'enseignement nécessaire à l'accès culturellement approprié de ces populations à l'éducation ;
- d'organiser les services de santé au niveau communautaire (y compris les communautés des PIT) ;
- les défis d'intégration des préoccupations des PIT en utilisant ces multiples points d'entrée concernant l'éducation, la santé, l'emploi l'égalité se pose en terme de méthodologies qui permettraient qu'ils soient atteints efficacement par les actions à mener.

Dans le cadre particulier de l'éducation, des efforts de certaines ONGs oeuvrant en milieu « Pygmée » ont été documentés par l'OIT et certaines bonnes pratiques susceptibles de renforcer les efforts du Gouvernement camerounais dans le cadre de la formation et l'éducation des enfants Baka ont été identifiées. La convention 169 de l'OIT donne des orientations sur la façon la plus appropriée de favoriser l'accès culturellement approprié des PIT à l'éducation et autres, aux services sociaux de base, ainsi qu'à la formation professionnelle et à l'emploi. D'autres conventions de l'OIT déjà ratifiées par le Cameroun donnent aussi un niveau de protection contre la discrimination à l'égard des peuples indigènes et tribaux en matière d'emploi et de profession et contre la discrimination Sur la base de race, sexe et origine sociale. La Convention 111 de l'OIT est un instrument juridique qui peut encadrer les efforts du Cameroun à cet égard.

2.1.7 Amélioration de la gouvernance, de l'efficacité des services administratifs et du cadre institutionnel

Cet axe constitue un axe transversal dont la contribution à la réussite de l'ensemble de la stratégie de réduction de la pauvreté est essentielle. Il s'oriente davantage vers la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance, en même temps qu'il vise une meilleure gestion administrative par la maîtrise des dépenses publiques et une meilleure gestion du développement à travers le développement des outils de planification et de budgétisation.

Si on considère que la bonne gouvernance se traduit aussi par la participation des acteurs au développement, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques, on se situe alors au cœur des préoccupations des PIT longtemps victimes de la marginalisation et de l'exclusion et pour qui la réduction de la pauvreté passe entre autres par :

- **un meilleur accès à la justice et à la citoyenneté ;**
- **un partenariat et une participation effective à la planification, et à la gestion des ressources (redevances forestières et minières, ressources des programmes et projets qui les concernent ;**
- **le renforcement des capacités de leurs organisations représentatives afin d'assurer leur représentation dans les processus de prise de décision ;**
- **la représentativité des PIT dans les différentes instances de mise en œuvre et de suivi du DSRP apparaît dès lors comme un point d'entrée important ;**
- **le respect des normes internationales régissant leurs droits des PIT et l'existence au niveau national d'un statut juridique les protégeant spécifiquement.**

2.1.8 Recommandations à tirer des informations sur les axes stratégiques :

Comme il a été constaté, certains de ces axes pourraient contribuer à la réduction de la pauvreté des PIT s'ils étaient abordés en tenant compte de la perspective autochtone, notamment dans les domaines de l'accès à la justice, de la participation au développement, du suivi des politiques publiques, du renforcement des capacités organisationnelles, du secteur social et de l'insertion des groupes défavorisés, de l'offre des services sociaux, de la gestion des ressources naturelles, de l'intégration sous régionale, de la croissance et de la gouvernance. Par contre, les questions liées à l'accès aux ressources naturelles et à la sécurisation foncière qui sont fondamentales pour les PIT, ne sont pas abordées de façon explicite dans le document.

- **utiliser les informations contenues dans les recherches déjà menés sur les perceptions et les besoins en matière de réduction de la pauvreté des peuples indigènes et tribaux pour développer les programmes de renforcement des capacités en vue de favoriser leur participation dans la définition d'un développement qui répond a leurs besoins ;**
- **établir des mécanismes de consultation des peuples indigènes et tribaux dans le cadre des revues de l'octroi des permis d'exploitation de bois a petite échelle, et des forêts communautaires pour assurer que leurs intérêts sont pris en compte ;**
- **promouvoir les occupations traditionnelles des PIT dans le cadre de l'aménagement des forêts ;**
- **à travers le PDPP, assurer l'accès aux forêts des PIT, en tenant compte de leurs besoins spécifiques et examiner les bonnes pratiques dans la sous région pour l'implication de ces peuples dans l'aménagement des forêts et la participation dans les bénéfices de l'exploitation forestière, pour enrichir et exécuter ces activités au Cameroun et pour influencer le PSFE ;**
- **former les PIT sur les mécanismes de la COMIFAC et œuvrer pour que cet organe s'engage sur les questions des PIT ;**
- **examiner les bonnes pratiques en matière d'éducation des PIT en vue d'informer les stratégies d'éducation en milieu indigène ;**
- **développer des stratégies d'emploi et de formation professionnelle pour les PIT en utilisant les conventions de l'OIT ratifiées par le Cameroun comme cadre.**

2.2. Le Processus de planification, de budgétisation et les sources de financement

2.2.1 Le Processus de planification et de budgétisation

La mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté incombe aux différents Ministères sectoriels qui, au travers d'un processus de planification, définissent et mettent en œuvre des politiques, des programmes et projets cohérents avec les objectifs poursuivis dans le DSRP. Ce processus de planification se confond pratiquement au processus d'élaboration de la stratégie sectorielle, qui comprend essentiellement quatre phases : le diagnostic, la formulation des objectifs et des stratégies, l'élaboration du plan d'action prioritaire (avec identification des programmes et projets) et l'évaluation du coût de la mise en œuvre de la stratégie. Le processus d'élaboration de la stratégie sectorielle débouche sur un document de stratégie sectorielle qui est validé, d'abord en interne au sein du département ministériel concerné, par un comité de pilotage, et ensuite en externe par des séminaires participatifs, le

Ministère en charge de la planification et les structures consultatives présidées par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

S'agissant de la programmation, elle vise à repreciser les objectifs et à systématiser la recherche des résultats par une allocation efficiente des ressources disponibles. Elle consiste à élaborer les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT). Cadres de référence pour la préparation du budget annuel, ces derniers constituent un instrument de programmation des dépenses publiques sur une base pluriannuelle (trois ans, en général). Ils servent à arrimer le budget de l'État aux objectifs du DSRP afin de faire de ce budget un instrument efficace d'exécution de la stratégie. Des CDMT, émanent le Programme d'Investissement Public (PIP) et les programmes annuels d'exécution de la stratégie nationale.

Les CDMT sont élaborés pour opérationnaliser le plan d'action ministériel qui dérive de la stratégie du secteur. Ce plan d'action est décliné en programmes, sous-programmes, projets et activités. Les CDMT ministériels permettent de mettre en cohérence l'enveloppe de ressources allouées à chaque Ministère avec les objectifs stratégiques du secteur, les programmes et projets qui permettent d'atteindre ces objectifs. Il convient de noter que le CDMT se fonde sur une stratégie sectorielle convenablement élaborée et validée. Cependant, les Ministères qui ne disposent pas de stratégie sectorielle, produisent sur la base de leur note de politique générale, un CDMT provisoire¹⁷.

S'agissant de la budgétisation, seuls les projets inclus dans le CDMT sont susceptibles de recevoir un financement sur le budget de l'État. Le principal critère qui prévaut à l'allocation des ressources entre les projets est la maturité de ceux-ci.

En ce qui concerne l'exécution des programmes et projets, elle constitue l'étape finale du processus de mise en œuvre des politiques tant globales que sectorielles.

Au final, l'on constate que les opérations de planification et de budgétisation des programmes, projets ou actions d'un département ministériel, à travers les CDMT, sont le lieu où les programmes et projets sur les PIT peuvent être planifiés et budgétisés. Le lien entre le contenu substantiel du document DSRP et le budget est fondamental si l'on prévoit sa mise en œuvre. Un des problèmes majeurs dans le processus de programmation et de budgétisation des plans d'actions des Ministères reste le manque d'un mécanisme consultatif à travers lequel les besoins des peuples indigènes et tribaux peuvent être identifiés pour être mieux pris en compte. Ainsi, l'absence d'une implication dans la budgétisation des programmes, projets ou actions, des principaux bénéficiaires et autres partenaires susceptibles de soutenir par l'offre d'information le département ministériel concerné dans l'identification détaillée de sa cible, la définition du problème à résoudre, l'élaboration d'une stratégie appropriée et l'adoption d'un CDMT conséquent est susceptible de biaiser la prise en compte des groupes spécifiques à un niveau comme à un autre de la planification stratégique du Ministère.

2.2.2 Les sources de financement

Le DSRP est financé par les fonds propres du Gouvernement à travers le Budget d'Investissement Public (BIP) avec le soutien des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Ces partenaires financiers du Cameroun disposent pour la plus part des politiques sur les peuples indigènes et tribaux applicable dans le cadre des rapports d'aide qu'ils entretiennent avec les pays en développement. De tous ces partenaires financiers, les plus importants sont:

¹⁷ Provisoire car sera complètement repris après élaboration de la stratégie.

A La Banque Mondiale

Les secteurs intéressant la Banque Mondiale dans sa coopération avec le Cameroun sont les suivants :

- Infrastructures ;
- Education ;
- HIV/SIDA ;
- Développement du Secteur Privé ;
- Développement rural ;
- Environnement /Pétrole.

La Banque mondiale dispose d'une politique opérationnelle sur les peuples autochtones dont l'objectif est « *d'assurer que le processus de développement favorise le respect total de la dignité, les droits de la personne et les cultures des peuples autochtones, contribuant ainsi à la mission de la Banque qui consiste à réduire la pauvreté et à favoriser le développement durable. Pour atteindre cet objectif, les projets soutenus par la Banque qui ont un impact sur les peuples autochtones leur permet d'exprimer leurs vues sur la conception et la mise en œuvre, évitent les répercussions négatives là où c'est possible, les minimisent ou les atténuent, et assurent que les avantages qui ont été prévus pour les peuples autochtones sont culturellement appropriés* ». La Banque mondiale devrait veiller non seulement à l'élaboration des plans de développement spécifique comme c'est le cas actuellement, mais elle devrait veiller à sa mise en œuvre effective.

B. L'Union européenne

L'Union européenne soutient le Cameroun en concentrant ses fonds dans les secteurs et domaines suivants :

- **Bonne gouvernance :**
 - Appui à la justice ;
 - Appui aux finances publiques ;
 - Appui au renforcement de la gouvernance forestière et de la gestion durable des ressources naturelles ;
 - Appui au processus électoral.
- **Commerce et Intégration Régionale :**
 - Infrastructure ;
 - Amélioration de la compétitivité et des capacités d'exportation agricole ;
 - Accord de partenariat économique ;
- **Les domaines hors concentration :**
 - Développement rural ;
 - Acteurs non étatiques ;
 - Appui à l'ordonnateur national ;
 - Facilité de coopération technique.

L'Union Européenne dispose d'une ***résolution adoptée par le conseil de l'Union en 1998 qui affirme l'engagement politique des Etats membres à soutenir les peuples autochtones*** dans la coopération au développement. Ce document s'inscrit en droite ligne des normes

internationales de protection des droits des peuples autochtones avec notamment la reconnaissance du droit à l'autodétermination, le besoin d'une consultation culturellement appropriée, et du droit de faire objection aux projets.

La coopération entre l'Union Européenne et les peuples autochtones a souvent fait l'objet d'évaluation donnant droit à des recommandations. En 2002, le rapport de la coopération a recommandé par exemple que :

- la question des populations autochtones soit traitée dans le dialogue politique avec les pays partenaires de l'Union;
- la participation des représentants des populations autochtones soit facilitée tout au long du cycle des projets de coopération de l'Union;
- il soit fait en sorte que le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'aide extérieure de l'Union et le rapport annuel de l'Union sur les droits de l'homme comportent une partie dédiée à l'évaluation de la politique communautaire relative aux populations autochtones.

Ce rapport¹⁸ de 2002 affirme que pour prendre en compte pleinement la question des populations autochtones, il faut l'intégrer dans les discussions stratégiques avec les pays en développement bénéficiaires (pendant l'élaboration de la stratégie nationale par pays, par exemple); il reste que cette affirmation soit traduite dans les faits dans le cadre de la coopération entre les pays de l'Union Européenne et les pays bénéficiaires de l'aide au développement à l'instar du Cameroun.

C. LA FRANCE

Bien que la France fasse partie de l'Union, elle soutient en tant qu'État ami du Cameroun les initiatives de développement au travers d'un programme dénommé Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Dans le cadre de ce programme, la France finance des activités liées à :

- Gouvernance ;
- Santé ;
- Éducation de base ;
- Infrastructures ;
- Développement rural et environnement ;
- Administration générale et financière ;
- Enseignement supérieur et recherche ;
- Culture.

D. Le Système des Nations Unies (SNU)

Les priorités pour le Plan cadre de l'assistance des Nations unies pour la période 2008 – 2012 sont les suivantes:

- Gouvernance
- Développement social
- Prévention et gestion des crises
- Environnement

¹⁸ <http://ec.europa.eu/europeaid/what/universal-issues/human-rights/>

- Soutien a une croissance durable

Ce Plan représente un mécanisme pour assurer la coordination des activités des agences des Nations unies travaillant au Cameroun. Sous ce Plan, chaque agence des Nations unies a défini des produits et des indicateurs de succès pour contribuer à sa réalisation. Pour les quatre années à venir, le plan a ciblé un certain nombre de domaines dont le développement social, la formulation des politiques et stratégies nationales de protection sociale et l'adoption et la mise en œuvre des politiques communales de prise en charge des populations vulnérables. Les PIT n'y sont malheureusement pas explicitement mentionnés. Cette mention permettrait d'aborder ces domaines de manière spécifique, sur des aspects qui les concernent.

Pour faire face à ce défi de manière plus globale, L'Instance Permanente des Nations unies sur les questions autochtones a développé, avec l'assistance de 20 Équipes Pays des Nations Unies, ainsi qu'avec plusieurs agences des Nations unies au niveau central, une guide pour les équipes nationales (UNCT) pour l'intégration des questions autochtones dans leur travail. Un plan de travail de 10 ans a été élaboré, qui sera mise en œuvre dès 2008.

E. Les agences spécialisées

Le PNUD

Pour aider le Cameroun dans son engagement à réduire la pauvreté, le PNUD a ciblé comme domaines d'assistance la Gouvernance, l'Environnement et la Réduction de la pauvreté.

Le PNUD dispose aussi d'une *politique d'engagement sur les peuples autochtones* adoptée en 1991. Cette politique vise un double objectif à savoir :

- favoriser un environnement habilitant qui : encourage la participation des peuples autochtones à tous les niveaux de prise de décisions; assure la coexistence de leurs systèmes économique, culturel et sociopolitique avec d'autres systèmes; et développe la capacité des Gouvernements à mettre en place des politiques et programmes plus inclusifs;
- Intégrer les perspectives et concepts de développement propres aux peuples autochtones dans les activités du PNUD.

Cette politique d'engagement du PNUD présente l'inconvénient de ne pas être contraignante et son application dépendra donc de la bonne volonté de son personnel sur le terrain. Il est important que le PNUD dans ses domaines de coopération avec le Cameroun veille à l'application de cette politique sur les peuples autochtones.

Le FIDA

Le FIDA est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour mission de lutter contre la pauvreté rurale dans les pays en développement. Dans sa stratégie d'aide au Gouvernement du Cameroun, le FIDA a ciblé trois domaines à savoir :

- L'amélioration des revenus et des conditions de vie des petits producteurs ;
- L'appui à l'intégration des petits producteurs dans le tissu économique et social du pays ;
- L'appui à la participation active des petits producteurs à la vie économique et à l'organisation sociale du pays.

La collaboration entre le FIDA et le Cameroun a permis le financement de plusieurs projets et programmes dont :

- Le programme national de développement des racines et tubercules (PNDRT) ;
- Le projet d'appui au développement communautaire (PADC);
- Le projet d'appui au programme national de micro finance (PPMF).

Bien que le FIDA alloue des aides financières pour porter assistance aux peuples autochtones, il ne dispose de politique propre sur les peuples susceptible de cadrer ou d'influencer les rapports d'aides aux pays bénéficiaires. Bien qu'il soit conscient de la nécessité d'élaborer des initiatives de développement basées sur les besoins spécifiques des peuples autochtones si l'on veut leur permettre de s'élever au-dessus du seuil de pauvreté, le FIDA reste concerné par le nouveau Guide du Système des Nations Unies pour l'intégration des peuples autochtones dans les programmes d'assistance au niveau des pays.

F. La Banque Africaine de Développement (BAD)

Le programme d'assistance de la BAD au Gouvernement du Cameroun a ciblé comme priorités les domaines suivants :

- Gestion du savoir ;
- Renforcement des capacités ;
- Statistique ;
- Gouvernance ;
- Développement durable ;
- Intégration régionale ;
- Promotion de l'égalité des sexes.

Le conseil d'administration de la BAD a adopté en décembre 2005 son nouveau programme triennal pour le Cameroun, dont les affectations envisagées se présentent de la manière suivante :

- Composante routière (tronçons de la « transafricaine » du Nigeria à Foumban au Nord-Ouest du Cameroun) ;
- Projet d'assainissement de la ville de Yaoundé ;
- Mise en œuvre au Cameroun de l'initiative de la BAD sur l'eau ;
- Renforcement institutionnel et à la gouvernance (justice, réforme administrative, organes de contrôle des finances publiques, lutte contre la corruption).

La Banque Africaine de Développement n'a pas de politique sur les peuples autochtones. Toutefois, les lignes directrices relatives à la foresterie et aux bassins versant affirment que « aucun projet ne devrait être considéré s'il comprend des activités qui touchent les terres des habitants des forêts ou qui puissent toucher les terres tribales, à moins que les groupes touchés soient en accord avec l'objectif et la conception du projet ». La politique de la BAD relative à la bonne gouvernance note également l'importance des droits communaux de possession et de propriété des terres et le besoin de protéger les groupes marginaux et vulnérables.

A la suite de l'atteinte du point d'achèvement, de nombreux autres créanciers bilatéraux ont décidé d'annuler la dette du Cameroun ou mieux, de la convertir ; il en est ainsi de : Allemagne (559 milliards Fcfa), France (352 milliards Fcfa) dont les fonds seront gérés dans le cadre du contrat désendettement développement (C2D), Autriche (225 milliards Fcfa), Canada (101 milliards Fcfa), Italie (88 milliards Fcfa), Japon (50 milliards Fcfa), Belgique (13 milliards Fcfa), et Etats-Unis (16 milliards Fcfa).

G. Le Comité Multi-Bailleurs

La coordination des Bailleurs de fonds au Cameroun est définie par un document cadre du Comité Multi-Bailleurs, qui précise le rôle et les objectifs dudit comité. Selon le document cadre, le Comité Multi-Bailleurs a pour rôle d'améliorer la qualité de l'aide et de renforcer la cohérence des interventions des partenaires au développement par :

- le suivi de la mise en œuvre du DSRP et de ses déclinaisons ;
- la diffusion efficace de l'information et l'amélioration de la communication entre partenaires techniques et financiers ;
- la concertation sur des sujets d'intérêt communs touchant à la problématique de développement du Cameroun ;
- la définition et la défense de positions communes afin, d'une part, de contribuer à la réflexion nationale et, d'autre part, de renforcer la coordination entre partenaires techniques et financiers ;
- le partage d'analyses, voire la réalisation d'analyses conjointes, pour une plus grande cohérence et une meilleure efficacité des actions menées ;
- la préparation de stratégies d'appui conjointes, de financements coordonnés (via basket fund et/ou appuis budgétaires) et de revues communes ;
- la promotion de l'alignement et de l'harmonisation des activités, des projets et des programmes liés au développement du pays.

Ce comité fonctionne sur la base des groupes thématiques et sectoriels qui abordent des thèmes tels que la décentralisation, les finances publiques, l'économie, le commerce, les forêts et l'environnement. Afin d'assurer l'efficacité des échanges au sein du Comité, des réunions sont organisées périodiquement. Les Ministères, les associations du secteur privé et les représentants de la société civile peuvent y être invités pour débattre et participer à certains points spécifiques à l'ordre du jour. Comme on peut le constater, la question autochtone n'est pas une préoccupation de ce comité bien que certains de ses membres (l'Union européenne ou la Banque Mondiale par exemple) disposent de politiques sur les peuples autochtones applicables dans les rapports d'aide au développement.

En somme, plusieurs bailleurs de fonds, partenaires au développement du Cameroun disposent de politiques intéressantes sur les peuples autochtones. Mais ces politiques ne semblent pas jouer véritablement leurs rôles dans les rapports d'aide établis avec le Gouvernement, susceptibles d'affecter les PIT. Par ailleurs il est difficile d'apprécier les mesures financières prises par les bailleurs de fonds du DSRP pour assurer une réduction de la pauvreté appropriée chez les PIT. Le ciblage par les bailleurs de fonds, des questions des peuples autochtones comme domaine spécifique de financement par secteur priorisé dans les rapports d'aide avec le Cameroun est susceptible d'amener ce dernier à développer plus rapidement des programmes sectoriels et ministériels spécifiques pour la réduction de la pauvreté chez les PIT.

2.2.3. Recommandations a tirer des informations présentés sur le processus de planification et de budgétisation du DSRP

En dépit des politiques qu'ils ont sur les peuples autochtones, il est difficile d'apprécier l'appui financier des principaux bailleurs de fonds du DSRP pour la mise en œuvre des programmes et projets spécifiques aux PIT. L'absence de financement disponible pour régler de façon appropriée les problèmes de développement de ces peuples constitue une raison majeure justifiant l'absence de programmes par secteurs ou par département ministériel, centrée sur les PIT. Pour changer la donne, les bailleurs de fonds et autres partenaires au développement qui disposent des politiques, résolutions ou recommandations sur les peuples autochtones devraient pouvoir influencer le Gouvernement du Cameroun dans le sens de la prise en compte de la problématique autochtones dans ses politiques de développement. Il s'agira pour ces partenaires de veiller, dans leur politique de coopération avec le Cameroun, à l'application de leurs propres politiques internes. Il est par ailleurs recommandé que :

- **les départements ministériels consultent les représentants des peuples indigènes et tribaux, en tant que personnes ressources dans le cadre de l'élaboration des plans spécifiques sectoriels au profit des PIT ;**
- **le MINAS, en tant que Ministère focal pour les questions des PIT appelés populations marginales soit consulté dans la planification stratégique des autres Ministères ayant un mandat sur les secteurs qui concernent ces peuples ;**
- **les partenaires financiers puissent veiller à l'application systématique de leurs politiques d'engagement envers les peuples autochtones dans le cadre du travail dans le comité de coordination des bailleurs et à l'exécution des projets et programmes financés par eux ; Aussi qu'il puissent retenir les questions des PIT comme domaine prioritaire dans la relation d'aide au développement et qu'ils prévoient une enveloppe financière pour soutenir les projets et programmes spécifiques et appropriés défini dans ce cadre ;**
- **il soit prévu dans les documents de stratégies sectorielles et ministérielles pour la réduction de la pauvreté, des plans spécifiques de développement des PIT, en rapport avec les domaines de compétence de ces Ministères et secteurs (plans spécifiques santé, éducation, emploi...);**
- **les plans spécifiques sur les PIT soient intégrés dans les cadres de dépenses à Moyen Terme de l'Etat et qu'il leur allouer systématiquement un budget ;**
- **les agences des nations unies ayant une expérience particulière en matière des peuples indigènes et tribaux, fournisse des informations et un programme d'orientation aux points focaux traitent des questions autochtones (ou questions affectent les peuples autochtones) de l'Équipe Pays des Nations unies (UNCT) pour la mise en œuvre du plan d'action de l'Instance Permanente pour l'intégration des questions autochtones dans leur travail ;**
- **le Bureau Sous-régional de l'OIT et le Bureau Sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie à Yaoundé collaborent avec l'Instance Permanente des Nations unies sur les questions autochtones et le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, pour développer des modules de formation pour les fonctionnaires des nations unies sur les questions autochtones.**

2.3 Les organes du DSRP

Depuis 2003, un ensemble de dispositifs a été développé afin de permettre au Gouvernement et aux autres partenaires intéressés de disposer des informations et des indicateurs permettant de mesurer les progrès obtenus dans la réalisation des objectifs du DSRP et de faire les ajustements nécessaires pour une plus grande efficacité. Ces dispositifs dont la finalité est de favoriser l'atteinte du point d'achèvement peuvent se regrouper en deux grands groupes à savoir : le dispositif institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation et le dispositif statistique.

2.3.1. Le cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du DSRP

Le cadre institutionnel de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du DSRP a été défini dès la première année de son exécution et n'a que peu évolué pour s'adapter aux organisations successives du Gouvernement.

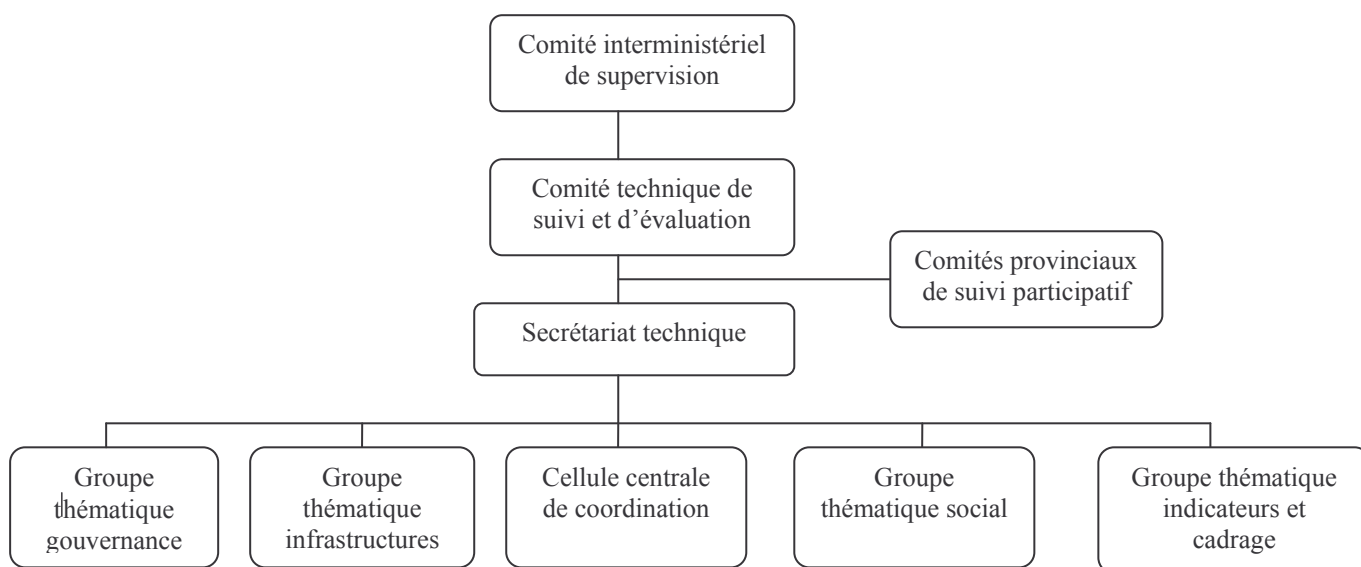
Sur le plan institutionnel, la coordination et la supervision de la mise en œuvre du DSRP sont placées sous la responsabilité d'un *comité interministériel*¹⁹ composé d'environ 15 membres, tous du Gouvernement et présidé par le secrétariat des services du premier ministre. Ce comité est assisté d'un *organe technique chargé de la coordination technique* des activités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du DSRP. Il s'agit d'un organe paritaire constitué de représentants des pouvoirs publics, du secteur privé, des collectivités locales, de la société civile et des bailleurs de fonds dont le mandat est de superviser la mise en œuvre du DSRP, de définir et de mettre en œuvre une méthodologie pour le suivi participatif du DSRP, de proposer des mesures correctrices des politiques et programmes mis en œuvre dans le cadre du DSRP et de produire, "*sur la base d'informations et/ou analyses produites notamment par l'INS, les Ministères sectoriels et les structures non étatiques concernées, des rapports sur l'exécution du DSRP*" Le comité technique dispose d'un secrétariat technique qui comprend une cellule centrale et cinq groupes thématiques respectivement chargés des secteurs ci-après : Gouvernance, infrastructures, social, productif et indicateurs, cadrage macroéconomique. Le secrétariat technique du comité travaille en étroite collaboration avec les différentes délégations provinciales du MINEPAT²⁰

Au niveau décentralisé, les *commissions provinciales de suivi* du DSRP sont également mises en place au niveau de chaque province. Leur rôle est d'assurer la mise en œuvre du DSRP et le suivi au niveau provincial. Elles doivent produire des rapports trimestriels qui sont examinés au niveau du comité technique de suivi et intégré au rapport national. Les commissions provinciales sont présidées par les gouverneurs de provinces et se composent entre autres du délégué provincial du MINEPAT, du contrôleur provincial des finances ; d'un représentant de la société civile (vice-président), de l'INS, du secteur privé.

Le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du DSRP peut être schématisé ainsi qu'il suit :

¹⁹ Voir décret No 2003/2220/PM du 29 septembre 2003 du Premier Ministre créant le Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre du DSRP.

²⁰ Depuis le remaniement ministériel de septembre 2007, le MINPLAPDAT est devenu MINEPAT (Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire.



Ce dispositif est venu renforcer deux structures préexistantes et responsables de la mise en œuvre et du suivi des fonds PPTE. Il s'agit du Comité consultatif et de suivi de la gestion des ressources PPTE (CCS/PPTE) et du Comité de suivi de la réalisation des projets PPTE (CSR/PPTE).

Le **CCS/PPTE a été** mis sur pied par le décret n°2000/960/PM du 1^{er} décembre 2000. Sa mission est de veiller à la bonne utilisation et à l'allocation équitable et optimale des ressources PPTE en faveur de la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance. Le comité consultatif est constitué de 19 membres représentant les administrations publiques (7), les bailleurs de fonds (5), le secteur privé (1) et la société civile (5) et le secteur de la micro finance (1).

Pour sa part, le **CSR/PPTE a été** créé par l'Arrêté du 03 mai 2002 du Premier ministre et placé sous l'autorité du ministre des finances. Il joue un triple rôle qui est de :

- faire le point sur la répartition géographique des projets PPTE des secteurs de l'éducation, de la santé, des travaux publics, de l'eau et de l'énergie, déjà examinés par le Comité consultatif et de suivi de la gestion des ressources PPTE ;
- présenter le niveau d'exécution desdits projets et évaluer l'état de leur réalisation ;
- suggérer toutes les actions susceptibles de contribuer à l'amélioration de la gestion administrative et financière desdits projets.

Le Comité doit produire trimestriellement un rapport sur l'exécution de ses missions. Les rapports du Comité sont transmis au Premier ministre.

A travers le suivi participatif, le Gouvernement du Cameroun cherche tout simplement à apprécier du point de vue des bénéficiaires le niveau de réalisation et de satisfaction de l'exécution des activités inscrites au programme. Le suivi participatif est supposé se faire à travers les revues participatives organisées au niveau de chaque province. Les travaux de la revue participative sont basés sur le pré rapport élaboré par les commissions provinciales. Les pré-rapports sont soumis à une assemblée représentative de la localité pour « *vérifier que tous les projets concourant à la réduction de la pauvreté sont évalués, confirmer les taux d'exécution dans les pré rapports, évaluer la qualité des réalisations et leur pertinence en*

rapport avec les objectifs de réduction de la pauvreté et relever les appréciations des bénéficiaires et les mesures correctives. Ils se déroulent dans quatre commissions correspondant aux groupes sectoriels créés au sein des commissions provinciales ».

On observe que cette approche de suivi évaluation ne se fonde pas sur les indicateurs d'impacts préalablement identifiés mais sur une appréciation subjective des bénéficiaires triés sur le volet. Nos enquêtes dans la province de l'Est n'ont pas confirmé la tenue des travaux de revue participative au moins pour les années 2005 et 2006. Selon les informations recueillies sur le terrain dans la province de l'Est, *« la commission provinciale ne fonctionne pas et n'a jamais siégé. Les réunions de suivi et évaluation initialement prévues trimestriellement n'ont pas jusqu'à ce jour pu se tenir, même l'échéance semestrielle retenue par la suite n'a pas porté les fruits escomptés. Les rapports actuels sont faits à l'annonce de la descente du comité national, la délégation provinciale contacte très rapidement les délégations partenaires qui envoient des informations qu'on compile tant bien que mal. Les informations contenues dans les rapports souffrent d'une authenticité prouvée parce que la délégation se contente des chiffres contenus dans les papiers des délégués mais le contrôle n'est pas possible et les raisons sont multiples et variées ²¹ ».*

Ce dysfonctionnement du dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du DSRP à certains niveaux de la chaîne appelle de grands défis que doit relever le Gouvernement pour assurer le bon fonctionnement des structures.

Il faudrait en effet davantage délocaliser le suivi participatif jusqu'au niveau des départements, des arrondissements et même des villages. Ce faisant on améliorerait certainement la participation des PIT qui vivent dans les zones enclavées et parfois inaccessibles. Il est tout aussi important que le suivi s'organise sur la base des indicateurs objectivement vérifiables et préalablement définis pour chaque programme, sous programme et projet. La définition de ces indicateurs pour être efficaces et refléter les aspirations des communautés gagnerait à être participative. Ceci suppose également leur participation à la phase de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets.

2.3.2 Le dispositif statistique

Le dispositif de suivi statistique du DSRP vise essentiellement la production des données et indicateurs pertinents permettant *« de suivre la mobilisation et l'utilisation des ressources, d'apprécier l'état de l'exécution physique des projets et programmes et mesurer les résultats obtenus et l'impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction de la pauvreté »*. Dans cette perspective, des outils de collecte et d'analyse des données ont été développés et des informations statistiques sont en cours de réalisation dans divers domaines. C'est le cas du document sur le dispositif statistique de suivi évaluation du DSRP (version finale), de l'enquête sur le suivi des dépenses publiques et la satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé, du budget tracking, de l'enquête démographique et de santé, de l'enquête sur la consommation des ménages (ECAM III).

Le suivi statistique relève de la responsabilité de l'Institut National de Statistique (INS) qui a développé des outils provisoires pour le suivi statistique du DSRP. Tel qu'il est organisé, le suivi statistique ne rend pas compte de l'impact des programmes et projets spécifiques sur la réduction de la pauvreté. Tout au moins, il permet de produire les indicateurs sur les conditions de vie des populations. Ce sont ces indicateurs qui permettront d'actualiser le profil de pauvreté, de suivre et d'évaluer de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté

²¹ Propos recueillis sur le terrain

(DSRP) et de la progression vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ils permettront également d'évaluer les effets des programmes et politiques macro-économiques mis en œuvre au Cameroun au cours des années précédentes sur les conditions de vie des ménages.²²

Il faut préciser que malheureusement, le questionnaire conçu pour réaliser cette enquête ne peut permettre de dire si oui ou non les ménages des PIT seront enquêtés ou pas. Il demeure toutefois de fortes chances qu'ils ne soient pas atteints, ce en raison du difficile accès à leur milieu de vie, du temps prévu pour la réalisation des enquêtes sur le terrain et qui ne cadre pas avec les réalités liés à leur mode de vie.

Pour assurer une réelle prise en compte des ménages des PIT dans l'ECAM III, l'Institut National de Statistique devrait réaliser une enquête complémentaire visant spécifiquement ces groupes. L'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones, le secrétariat de la Convention sur la biodiversité biologique, et l'OIT ont tous pris des mesures pour développer des indicateurs adéquats pour mesurer la mise en œuvre des droits des peuples indigènes et tribaux selon la Convention No. 169 de l'OIT, la Convention sur la biodiversité biologique (article 8(j)), ainsi que sur des questions de pauvreté et développement pour ces peuples. Les expériences de ces agences, et les processus qu'ils ont menés en collaboration avec les peuples indigènes et tribaux, puissent informer les efforts pour assurer que les indicateurs pour une telle enquête sont appropriés.

2.3.3. Recommandations basées sur les informations sur les dispositifs institutionnels et statistiques du DSRP

- **organiser des formations au profit du Comité Technique de Suivi et d'Évaluation du DSRP sur les questions des PIT et sur les méthodologies pour les consulter de façon appropriée ;**
- **reconstituer et renforcer les commissions provinciales de suivi de sorte qu'elles reflètent la composition de la population locale, pour garantir la prise en compte des besoins des PIT dans la mise en œuvre du DSRP. Inclure les membres de ces commissions dans les formations au niveau des provinces sur les questions autochtones ;**
- **prévoir la représentation des PIT au sein des groupes thématiques, des organes de pilotage des programmes PSFE et PNDP, des commissions provinciales de suivi participatif du DSRP et des revues d'évaluation participatives ;**
- **créer une forte coordination au niveau départemental et communal dans les zones où vivent les PIT ; cette coordination doit s'exprimer à travers les structures de gouvernance (collectivités territoriales décentralisées, syndicats, Comités de gestion, organisations paysannes, associations...) existantes pour renforcer l'accès à l'information et la participation à la prise des décisions est susceptible de permettre à ces populations de pouvoir rendre compte de l'état d'avancement des activités du DSRP dans les communautés ;**
- **réaliser une enquête complémentaire pour assurer une réelle prise en compte des ménages des PIT dans l'ECAM III ; cette tâche incombe à l'Institut National de la Statistique qui devra rechercher l'appui du SNU ;**

²² Voir Termes de Référence de la 3^{ème} camerounaise auprès des ménages (ECAM III)

3. Capacités des Ministères à prendre en compte les préoccupations des peuples indigènes et tribaux

Le DSRP dans sa phase opérationnelle se décline en stratégies sectorielles et ministérielles que sont appelé à développer les départements ministériels concernés en collaboration avec le MINEPAT. Qu'elles soient sectorielles ou ministérielles, les stratégies se déclinent en programmes et sous programmes auxquels l'on doit associer un budget pour les rendre réalisables. Les modalités de financement des stratégies sectorielles et ministérielles se présentent sous la forme des CDMT. Dans ce système, la prise en compte par les agents ministériels qui élaborent les stratégies, des préoccupations des PIT et leur budgétisation reste tributaire de leurs connaissances des questions des PIT.

3.1 Les engagements généraux des Ministères ciblés

Il est analysé ici les objectifs stratégiques et les CDMT de certains Ministère ciblés en fonction de leur implication dans la mise en œuvre des deuxième, quatrième et sixième axe stratégique du DSRP relatifs au :

- *renforcement de la croissance par la diversification de l'économie* et notamment le développement du secteur rural ;
- *développement des infrastructures, les ressources naturelles et la protection de l'environnement* ;
- *Renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique.*

Ces Ministères sont en effet, le MINEDUB, le MINESEC, le MINSANTE, le MINEPAT²³ et le MINAS.

Il convient de noter que des Ministères qui précèdent, le MINAS et le MINEPAT ne disposent pas encore d'une stratégie sectorielle.

3.1.1 Le MINEDUB

Le CDMT²⁴ du MINEDUB est bâti sur la base de la stratégie du secteur éducation, qui vise quatre objectifs sectoriels à savoir :

- i) Elargir l'accès et la rétention à l'éducation tout en corrigeant les disparités ;
- ii) Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif ;
- iii) Développer les partenariats ;
- iv) Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif.

Les engagements du MINEDUB en termes de projets, en vue de l'atteinte des objectifs énumérés ci-dessus, se regroupent dans quatre (4) grands programmes déclinés en 16 sous-programmes.

La plupart des sous programmes présentent une certaine pertinence pour les PIT, notamment ceux relatifs à l'offre de service, accès et la rétention dans le système scolaire et à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Cependant, la stratégie du MINEDUB ne fait aucune référence spécifique aux PIT. Par conséquent, il y a peu de chance que cette stratégie contribue de façon signification à l'amélioration du taux de scolarisation en milieu autochtone, pourtant parmi les plus bas de la république.

²³ Depuis le 11 septembre 2009, le MINPLAPDAT est devenu MINEPAT

²⁴ Voir DSRP 2003 ; Tableau des programmes et sous programmes du MINEDUB

3.1.2 Le MINESEC

Au MINESEC, les projets à mettre en œuvre se regroupent dans onze (11) grands programmes déclinés en 29 sous-programmes. Dans ses objectifs, le MINESEC entend principalement améliorer l'accès à l'éducation et réduire les disparités genres et régionales.

Comme pour le MINEDUB, le CDMT du MINSEC²⁵ n'a pas intégré la question spécifique des peuples indigènes et tribaux, malgré la pertinence de ses programmes et de ses sous programmes. En particulier, l'amélioration de l'accès à l'éducation et la réduction des disparités genre et régional ou le renforcement de la qualité de l'éducation dans l'enseignement secondaire présente un certain intérêt pour les PIT dans la mesure où ceux-ci accusent un retard considérable par rapport à leurs concitoyens. La non considération des PIT comme groupe spécifique devant bénéficier d'une attention particulière sapent les chances de réduction des disparités entre les PIT et les autres Camerounais. Ces mécanismes pour être opérationnels devront donner lieu à une affectation budgétaire.

3.1.3 MINSANTE

Le Ministère de la Santé s'est fixé dans le cadre de sa stratégie et de son CDMT²⁶, trois objectifs majeurs à savoir :

- réduire de 1/3 au moins la charge morbide globale et la mortalité des groupes de population les plus vulnérables ;
- mettre en place, à une heure de marche et pour 90 % de la population, une formation sanitaire délivrant le Paquet Minimum d'Activités (PMA);
- pratiquer une gestion efficace et efficiente des ressources dans 90% des formations sanitaires et services de santé publics et privés, à différents niveaux de la pyramide.

Cette stratégie est constituée de neuf programmes desquels découlent quinze sous-programmes jugés prioritaires par le Gouvernement camerounais en matière de santé publique.

Si certains d'entre ces programmes et sous programmes affirment favoriser l'accès des groupes vulnérables aux soins de santé, il reste qu'ils n'adressent pas de façon spécifique le problème de l'accès aux soins de santé des PIT. Ceci s'explique en partie par le fait que la notion de vulnérabilité pour le Ministère de la santé semble assez restreinte. En effet elle considère comme tels, les femmes enceintes et les enfants en bas âges.

3.1.4 MINAS

En tant que Ministère de tutelle des populations vulnérables, le MINAS joue un rôle clé dans les questions des PIT appelés populations vulnérables. Le CDMT²⁷ provisoire du MINAS fait ressortir quatre programmes déclinés en 22 sous-programmes et projets. Les sous programmes qui pourraient intéressés les PIT concernent l'appui à l'insertion et à la réinsertion socio professionnelle de jeunes marginaux et des personnes vulnérables, la protection sociale des populations marginales, la lutte contre l'exclusion sociale, le soutien à l'accès aux valeurs citoyennes pour les minorités sociologiques et géographiques, et le renforcement des capacités. De tous ces sous programmes, seuls quatre ont fait l'objet d'une prévision

²⁵ Voir annexe ; Tableau des programmes et sous programmes du MINESEC.

²⁶ Voir annexe; Tableau des programmes et sous programmes du MINSANTE.

²⁷ Voir annexe ; Tableau des programmes et sous programmes du MINAS.

budgétaire pour les trois prochaines années. Dans le cadre de ces programmes, le MINAS a retenu trois projets en faveur des PIT. Il s'agit :

- du projet d'*Appui aux initiatives communautaires des populations marginales* ;
- du projet d'*Accès à la citoyenneté des populations marginales (Bororo, Pygmées populations montagnardes, Population des creeks)* ;
- du projet d'*Appui au développement économique et social des Baka (PADES)*

Seul le projet PADES a toutefois été budgétisé au titre de l'exercice 2007 et cofinancé par le Gouvernement et la Coopération Technique Belge. Le budget de ce projet était de 130 millions dont 30 millions constituait la contre partie gouvernementale.

3.1.5 MINFOF et MINEP

Les CDMT du MINEP et du MINFOF²⁸ sont élaborés à partir du programme Sectoriel forêt environnement (PSFE) dont l'objectif global vise à assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durable des ressources forestières et fauniques qui répondent aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures. Plus spécifiquement, le PSFE veut assurer une amélioration soutenue des conditions de vie des populations riveraines à travers la gestion durable des écosystèmes forestiers. Le PSFE se structure autour de cinq axes stratégiques à savoir :

- la réglementation, le suivi et l'information environnementale ;
- l'aménagement des forêts de production et la valorisation des produits forestiers ;
- la conservation de la biodiversité et des ressources fauniques ;
- la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques ;
- le renforcement institutionnel, la formation et la recherche.

Dans le but de limiter l'impact du PSFE sur les peuples indigènes et tribaux, un plan de développement des peuples pygmées avait été élaboré et annexé au PSFE. Ce plan prévoyait d'améliorer l'accès des PIT aux forêts communautaires, à la santé, à l'éducation et de faciliter leur participation à la gouvernance forestière et faunique entre autres. Malheureusement, ce plan a été ignoré lors de l'élaboration du CDMT du MINFOF. Cette situation a d'ailleurs été relevée par une mission conduite par la Banque Mondiale en 2007 lors d'une mission de revue de la mise en œuvre du PSFE en 2007.

3.1.6 MINADER

En plus des programmes et sous programmes qui pourraient intéresser les PIT plus ou moins sédentaire et pratiquant l'agriculture, celui qui est plus susceptible d'intéresser les PIT est le programme de développement communautaire et d'amélioration du cadre de vie en milieu rural. Ce dernier programme est constitué de quatre sous programmes dont le développement des capacités, le développement des infrastructures rurales, l'appui à l'amélioration du cadre de vie en milieu rural. Toutefois, en l'absence de toute référence explicite aux PIT il est à craindre que ces sous programmes ne profitent pas aux communautés autochtones, notamment celles qui se sont adaptées à la pratique de l'agriculture. Par ailleurs, les conditions pour bénéficier de l'appui du MINADER dans les projets sont parfois hors d'atteinte pour les PIT. Toutefois, en l'absence de toute référence explicite aux PIT il est à craindre que ces sous programmes ne profitent pas aux communautés autochtones, notamment celles qui se sont

²⁸ Voir annexe ; Tableau des programmes et sous programmes du MINFOF,

adaptée à la pratique de l'agriculture. Par ailleurs, les conditions pour bénéficier de l'appui du MINADER dans les projets sont parfois hors d'atteinte pour les PIT. C'est le cas de certains projets agricoles qui exigent de l'agriculteur la possession d'une certaine quantité de terre cultivable, qui reste généralement hors de portée pour la plus part des PIT qui souffrent des problèmes d'accès à la terre.

3.1.7 MINEPAT

Le MINEPAT a pour mission l'élaboration, le suivi et l'évaluation des stratégies sectorielles. Il assure la coordination générale du DSRP, et joue un rôle essentiel à différents niveaux du processus. Dans son propre programme, le MINEPAT a prévu la réalisation d'un projet relatif au PIT dénommé : « *étude sur les populations marginales : le cas des Bororo* ». Ledit projet s'inscrit dans le programme de *Maîtrise des Statistiques et de la population*. Planifié en 2005, ce projet n'a pas encore été budgétisé pour des raisons inconnues. Il convient tout de même de noter que le programme de maîtrise des statistiques et de la population, et notamment les sous-programmes de la maîtrise des statistiques et de maîtrise de la population et de la démographie offre des opportunités de collecte des données désagrégées sur les PIT, pourvue que l'Etat ait la volonté politique de disposer ces données.

En raison de la place qu'il occupe dans la planification et la validation des budgets, le MINEPAT peut jouer un rôle majeur dans la prise en compte des PIT dans les stratégies sectorielles et ministérielles ainsi que dans les CDMT qui les accompagnent.

3.1.8 MINEPIA

La stratégie du MINEPIA comporte 13 programmes et 23 sous programmes qui sont déclinés en projets. Des nombreux projets dans cette stratégie sont susceptibles de répondre aux préoccupations et aux besoins des éleveurs Mbororo. Il en est par exemple de l'appui aux jeunes ruraux qui pourrait aider les jeunes Mbororo à reconstituer leur cheptel et lutter ainsi contre la délinquance et la pauvreté des jeunes. Il en est de même des initiatives comme celles relatives à l'appui au financement du secteur rural, la gestion pastorale de l'eau, la promotion de la gestion concertée de l'espace agro sylvo-pastoral, la sécurisation des pâturages et des ressources pastorales, la promotion de la culture des espèces fourragères rustiques. Il n'y pas de doute que si ces initiatives sont menées en concertation avec les Mbororo, elles contribueraient à une réduction significative de la pauvreté au sein des communautés Mbororo.

En définitive, en dehors du MINAS et du MINEPAT, les autres Ministères n'ont prévus rien de spécifiques pour le développement des PIT. Si dans la logique de ces Ministères, la question indigène relève de la compétence du MINAS, il reste que celui-ci ne dispose pas de compétences spécifiques et sectoriels des autres Ministères au sein desquels les questions des PIT doivent être davantage vulgarisées pour une meilleure prise en compte des besoins de ces peuples.

3.1.9 Recommandations générales sur les engagements des Ministères

Pour favoriser un accès approprié de ces populations à l'éducation,

- **le MINEDUB doit dans sa stratégie définir en concertation avec les représentants des PIT, la méthode la plus adaptée²⁹ pour adresser la question de l'éducation de ces peuples. Une telle stratégie peut s'inspirer des pratiques des ONGs existantes au Cameroun pour l'éducation culturellement adaptée et bilingue, et travailler avec ces ONGs pour mettre en œuvre cet accès ;**
- **Le MINESEC doit définir des mécanismes favorables à un accès approprié et équitable des PIT dans l'enseignement secondaire général et technique. Ces mécanismes peuvent comprendre le soutien à l'éducation des PIT par l'octroi des fournitures scolaires, la prise en charge des élèves appartenant au groupe des PIT (logement, nutrition), la gratuité de l'enseignement et des formations scolaires, l'offre des stages et des bourses scolaires ;**
- **Le MINSANTE, en concertation avec les organisations des PIT, devrait mener une étude des besoins spécifiques des PIT en matière de santé. Cette étude doit aussi identifier les pratiques traditionnelles de ces peuples et les moyens culturellement adaptés pour leur fournir les services de santé ;**
- **Le MINAS, en tant que Ministère clé dans le domaine des questions des PIT, doit jouer un rôle de coordination et de conseil auprès des autres Ministères sur les questions des PIT. Cette coordination peut prendre la forme d'un point focal, ou un comité de coordination avec des représentants des Ministères sectorielles, sous la responsabilité du MINAS;**
- **Un mécanisme de consultation entre le MINAS en tant que point focal du Gouvernement sur les questions des PIT et les représentants de ces peuples, doit être établi pour assurer leurs contributions effectives aux plans de mise en œuvre du DSRP;**
- **Le MINFOF doit étudier les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources basée sur les droits de l'homme et tire des leçons de la mise en œuvre du PDPP lié au PNDP, en vue d'une meilleure mise en œuvre du Plan de développement des peuples Pygmées lié au PSFE ;**
- **Le MINADER doit élaborer en collaboration avec le MINEPIA et les représentants des éleveurs Mbororo, un plan d'assistance aux activités traditionnelles d'élevage des communautés Mbororo ;**
- **Le MINEPAT doit lors des réunions de coordination interministérielle, sensibiliser sur la nécessité de prendre en compte les PIT de manière spécifique dans les programmes et budgets ;**

²⁹ Dans la province de l'Est, l'ONG AAPPEC spécialisée dans l'enseignement préscolaire a développé la méthode « ORA » pour l'éducation des enfants Baka. Cette méthode favorise l'apprentissage de l'enfant dans une langue officielle et dans sa langue maternelle. Elle favorise la participation des parents dans la définition des curricula et l'enseignement des programmes relatifs à l'histoire, aux connaissances, techniques, systèmes de valeurs et/ou aspirations, et culturelles de la communauté. Voir aussi les articles 27 à 31 de la C169

- Le MINEPAT doit également entrer en collaboration avec l'Instance Permanente des Nations unies sur les questions autochtones, le MINAS et l'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) pour identifier les dispositions à prendre pour collecter des données désagrégés sur la situation des PIT au Cameroun.

3.2. État des projets gouvernementaux spécifiques aux PIT, programmés et budgétisés en milliers de FCFA

Il sera analysé ici les états budgétaires de ces projets spécifiques d'une part et les plans de développement des peuples « Pygmées » liés au PNDP et au PSFE d'autre part.

Ces états sont contenus dans le tableau ci-après, présenté en millier de francs CFA :

MINISTÈRE	Projets	2005			2006			2007		
		Prog ³⁰	Budg ³¹	Exé ³²	Prog	Budg	Exé	Prog	Budg	Exé
MINAS	Appui aux initiatives communautaires des populations marginales	/	0	0	/	0	0	/	0	0
	Accès à la citoyenneté des populations marginales (Bororo, Pygmées populations montagnardes, Population des creeks)	/	0	0	/	0	0	/	0	0
	Projet d'appui au développement Économique et social des Baka (PADES)	/	0	0	/	0	0	150 000	130 000	En cours
MINPLADAT	Étude sur les populations marginales: cas des Bororo	/	0	0	/	0	0	10 000	0	0

L'observation de tous des objectifs stratégiques et des CDMT des Ministères ci-dessus ciblés est assez révélatrice de la place accordée aux peuples autochtones dans les stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun. En effet, il existe très peu de programmes et projets qui s'adresse à leur situation particulière. Par ailleurs et à quelques exceptions près³³, celle qui existent restent sans espoir de réalisation sur le moyen terme, ce en raison de la non prévision du budget Il faut tout de même relever l'exception de l'étude sur les populations marginales : cas de Bororo budgétisée dans le CDMT du MINPLADAT. Il faut espérer que cette étude sera effectivement réalisée et fournira aux décideurs des informations nécessaires pour la prise en compte effective des PIT dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au

³⁰ Montant programmé

³¹ Montant budgétisé

³² Montant exécuté

³³ L'exception concerne l'étude sur les populations Bororo budgétisée dans le CDMT du MINEPAT et le projet PADES budgétisé dans les programmes du MINAS.

Cameroun. L'amélioration de la prise en compte des PIT demande de la part des départements ministériels qu'ils élaborent et planifient des projets concrets au profit des PIT. Ceux – ci devront participer au processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces projets.

3.3. Les plans de développement des peuples « Pygmées » liés au PNDP et au PSFE

3.3.1. Brève présentation du PNDP et du PSFE

Le Programme national de développement participatif (PNDP)

Le PNDP est un grand programme de la stratégie du Gouvernement camerounais de réduction de la pauvreté. Il vise à réduire sensiblement la pauvreté à l'horizon 2015 en assurant la prise en charge du développement en milieu rural par les communautés et acteurs locaux, en améliorant l'accès aux services de base, la sécurité alimentaire, les revenus des populations et la gouvernance locale. Le PNDP s'inscrit dans l'axe du développement local de la stratégie de développement rural du DSRP. Il a pour objectifs à moyen terme :

- de renforcer les capacités des communautés rurales et des communes ;
- d'apporter un appui technique et financier aux communautés rurales et aux communes ;
- de contribuer à la cohérence des interventions décentralisées ;
- de créer des espaces de concertation et de planification participative favorisant les communautés.

Le PNDP comprend quatre composantes qui sont :

- le fonds d'appui au développement des communautés rurales (FADCR) ;
- l'appui aux communes dans le processus progressif de décentralisation ;
- le renforcement des capacités au niveau local ; et
- la gestion, la coordination, le suivi et l'évaluation.

Le PNDP est avant tout un programme participatif dont la mise en œuvre implique un certain nombre d'organes aux niveaux national, provincial, communal et local (villageois). D'une durée de quinze ans, le PNDP se déclinera en trois phases dont la première entreprendra des activités dans les provinces du Nord, du Centre, de l'Ouest et du Sud. Pour ce qui est de la province du Sud, seules les communes rurales d'Akom II, de Campo et de Ma'an sont concernées.

Le Programme Secteur Forêt-Environnement (PSFE)

Le secteur forestier constitue un des principaux supports de l'économie camerounaise. Le bois extrait annuellement des forêts représente environ 20,2 % des exportations, le plaçant ainsi au deuxième rang des produits d'exportation après le pétrole. Le secteur forestier³⁴ au Cameroun contribue à près de 9 % du PIB.

³⁴ Le Cameroun s'est doté au milieu des années 1990 d'une nouvelle politique forestière dont l'un des axes s'articule autour de la contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté à travers la rétrocession d'une partie des recettes fiscales aux collectivités, la création d'emplois et la création des forêts communautaires. La mise en œuvre de cette politique forestière au cours des dix dernières années a fait apparaître de nombreuses difficultés au rang desquelles on peut noter l'absence d'un programme cohérent pour le secteur forestier. Les actions menées sont parcellaires, éclatées et souvent sans lien entre elles.

La définition d'un PSFE qui apparaît comme un outil de mise en œuvre de la politique forestière vise à combler les lacunes ainsi identifiées.

Le PSFE a pour objectif global « *d'assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durable des ressources forestières et fauniques qui répondent aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures* ». Plus spécifiquement, le programme vise une amélioration soutenue des conditions de vie des populations riveraines à travers la gestion durable des écosystèmes forestiers. Le PSFE s'inscrit dans la composante gestion des ressources naturelles de la stratégie intégrée de développement rural du DSRP.

Le PSFE est structuré en 5 composantes dont:

- la gestion environnementale des activités forestières, comportant trois sous-composantes, y compris la réglementation environnementale et le mécanisme de financement, le monitoring environnemental, et l'information et la sensibilisation environnementale ;
- l'aménagement des forêts de production et valorisation des produits forestiers avec 5 sous-composantes comme le zonage du territoire national, l'aménagement des forêts de production, la valorisation et la transformation des produits ligneux, la valorisation des produits forestiers non ligneux et le contrôle et suivi du contentieux ;
- la conservation de la biodiversité et valorisation des ressources fauniques avec 8 sous-composantes dont le maintien de la diversité biologique à travers un réseau représentatif d'aires protégées national et régional, l'amélioration de la connaissance de la ressource, la promotion de l'accès des populations à la gestion des ressources fauniques et aires protégées, la conservation des aires protégées et de la faune, la contribution de la faune et des aires protégées aux économies locales et nationales, la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel garantissant une gestion cohérente et concertée, la mise en place des mécanismes de financement durable pour les aires protégées au Cameroun et l'actualisation de la stratégie nationale de gestion de la biodiversité ;
- la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques avec 3 sous-composantes dont la foresterie communautaire, l'accès aux ressources et leur gestion, le reboisement et la régénération des ressources forestières et la gestion communautaire des ressources bois-énergie ; et
- le renforcement institutionnel, formation et recherche.

Le PSFE, comme les autres programmes cités précédemment, est soutenu par des bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale) et bilatéraux. Il est prévu pour durer dix ans en deux phases de cinq ans chacune. Il comporte en outre un Plan de Développement des Populations Pygmées (PDPP). Ce plan de développement spécifique vise à minimiser les risques auxquels seraient exposés les PIT à la suite de la mise en œuvre du PNDP et du PSFE, notamment les risques d'aggravation de la marginalisation, de la limitation de l'accès aux services sociaux de base (école, soins de santé, eau potable, etc.), la perte du contrôle sur leurs terres ancestrales (cela n'est plus simplement un risque mais un fait.), la perte de l'identité sociale et culturelle, l'aggravation de la dépendance vis-à-vis des peuples majoritaires dominants ; la faiblesse des capacités pour défendre leurs droits etc. c'est ainsi que ces PDPP ont pour objectif de *respecter la dignité, les droits et la culture des peuples autochtones au Cameroun et mettre en place des mécanismes de participation de ces peuples aux processus de prise des décisions dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. De plus, le PDPP vise à renforcer les institutions autochtones à travers lesquelles ceux-ci peuvent participer au développement de leur pays.*

Toutefois, dans la pratiques les PDPP ne sont pas considérés comme partie intégrante du PNDP ou du PSFE mais plutôt comme des documents annexes dont on peut tenir compte ou pas. C'est ce qui pourrait expliquer les défis et les lenteurs dans leur mise en œuvre. Ils ont

tout de même le mérite d'adresser les questions importantes qui concernent les PIT. Les thématiques abordées par les deux PDPP sont quasi identiques et pourraient constituer les points d'entrée pour la prise en compte des PIT dans le DSRP de deuxième génération.

- établir des opportunités légales et égales à travers le renforcement des capacités des PIT, la reconnaissance officielles des villages, l'établissement des forêts communautaires et des zones de chasse pour les communautés autochtones, la reconnaissance des droits d'accès et d'utilisation de leurs territoires traditionnels, etc.
- établir des opportunités techniques égales, notamment le renforcement des capacités techniques de gestion des ressources forestières, l'appui des services techniques étatiques, la promotion de la recherche sur les PIT et la mise en place d'un cadre approprié d'information des PIT, l'appui à l'établissement des plans d'action au niveau local, l'appui à la participation des PIT de façon égale dans l'élaboration des plans de développement communaux ;
- établir des opportunités financières égales par l'amélioration de l'accès des peuples autochtones aux bénéfices de l'exploitation des ressources forestières afin qu'ils disposent des moyens financiers nécessaires à leur participation aux processus de prise de décision et aux activités de développement, le subventionnement des projets des PIT dans le cadre de l'AFDCR, la facilitation de l'accès à l'emploi dans le cadre du programme PNDP (enseignants, personnel de santé, fonctionnaires, etc.) ;
- établir des opportunités organisationnelles égales par la facilitation de la représentation des PIT dans les institutions de prise de décision, notamment le processus de suivi évaluation participatif des PDPP et la facilitation pour les PIT d'accéder de façon prioritaire aux emplois dans le secteur forestier, la formation des fonctionnaires et autres acteurs travaillant avec les PIT sur la communication interculturelle, la représentation des PIT dans les divers comités du PNDP ;
- établir des opportunités culturelles égales par la sensibilisation des peuples pygmées aux risques des processus de développement, le renforcement des capacités à préserver leurs savoirs traditionnels, leur culture et leurs moyens d'existence et, la facilitation des échanges.

Toutes ces questions bien que s'adressant exclusivement aux populations dites pygmées pourraient bien s'élargir aux autres groupes autochtones du Cameroun dans le cadre de la révision du DSRP.

3.3.2 Etat des lieux de la mise en œuvre des PDPP sur les PIT

Le MINPLADAT a créé au sein de la coordination du PNDP, une coordination nationale chargée de la mise en œuvre du PDPP pour le PNDP. Cette coordination nationale, au cours des deux dernières années, a travaillé à améliorer sa connaissance de la problématique à travers des diagnostics qui ont été effectués dans des sites pilotes (les arrondissements d'Akom II, de Bipindi, Lolodorf, Campo et Djoum). Des plans d'action ont été développés et la mise en œuvre tarde à se matérialiser. Au cours d'un atelier de validation desdits plans d'actions, les représentants des PIT présents ont exprimé leur exaspération à l'égard de ce programme qui tarde à se mettre en place et sur lequel ils n'ont aucun contrôle.

Quant au PSFE, la mise en œuvre du PDPP n'est inscrite dans aucun des programmes du MINFOF. Au cours d'une mission conjointe de suivi et d'évaluation du PSFE, il nous a été donné de constater que le PDPP était inconnu de nombreux responsables du MINFOF, même à un niveau relativement élevé de l'administration.

La plupart des actions entreprises en faveur des PIT sont essentiellement le fait des organisations de la société civile. De nombreuses ONG et institution d'églises et organisation représentatives des PIT sont déployés sur le terrain et apportent un appui aux PIT dans divers domaines y compris l'éducation, la santé, la sécurisation foncière, l'accès et à la gestion des ressources forestières, le partage des bénéfices de l'exploitation forestière, l'accès à la justice, l'agriculture, l'élevage, l'alphabétisation fonctionnelle, le renforcement des capacités organisationnelles etc. Ces organisations présentent l'avantage de leur proximité des PIT et ont au fil du temps développé des approches méthodologiques spécifiques aux PIT. Elles présentent aussi l'inconvénient des capacités techniques et financières limitées. Ces actions ne semblent pas être connues et ne figurent dans aucun rapport officiel de mise en œuvre du DSRP et ne bénéficient pas toujours du soutien et de l'attention souhaités de l'administration.

Ces organisations ont une expérience de travail avec les PIT que l'on pourrait valoriser dans les consultations des PIT et même dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des projets et programmes destinés aux PIT.

L'absence de budgets pour les projets spécifiques élaborés par le Gouvernement au profit des PIT et la lenteur dans la mise en œuvre des PDPP qui vraisemblablement souffriraient également des problèmes de budget peuvent permettre de tirer deux conclusions. En premier lieu, la spécificité des PIT et leurs questions ne sont pas connus au niveau de la plupart des départements ministériels ou des cadres en charge de l'élaboration, de la budgétisation et de la mise en œuvre des stratégies sectorielles et ministérielles et des programmes de développement. En second lieu, les défis pour le développement des PIT sont jugés moins importants et relégués au second plan, ce qui explique que les projets élaborés à leurs profits ne disposent presque pas de financement.

3.3.3. Recommandations sur le PDPP le PNDP et le PSFE

En définitive, il apparaît que les axes stratégiques, les stratégies sectorielles et ministérielles, les dispositifs institutionnels de mise en œuvre, suivi-évaluation et statistique du DSRP constituent des bases pertinentes pour le développement des différentes couches sociales y compris les PIT, et la réduction de leur pauvreté ; mais l'orientation donnée à ces derniers, les problèmes de budget et de fonctionnement des institutions, et la faible connaissance des départements ministériels des questions des PIT ne sont pas de nature à favoriser à terme le développement appropriée de ces derniers, qui du reste n'apparaissent presque nulle part dans le DSRP. En raison de leurs plan de développement des peuples pygmées, le PNDP et le PSFE auraient constituer une exception, seulement ces plans sont restés jusqu'à ce jour faiblement sinon non opérationnel. Par ailleurs, l'expérience des PDPP et la faiblesse constatée dans leur mise en œuvre indiqueraient que les programmes spécifiques plurisectoriels ne constituent pas la meilleure approche dans la résolution des problèmes que rencontrent les PIT. Il faut également noter que les axes stratégiques du DSRP, les stratégies sectorielles et ministérielles tels que détaillés dans ce document, d'une part et les dispositifs institutionnels de mise en œuvre et de suivi évaluation d'autres part constituent respectivement des points d'entrées thématiques et institutionnels favorables à la prise en compte des PIT dans le DSRP. Pour intégrer les préoccupations spécifiques des PIT à travers ces points d'entrée, l'étude recommande que :

- **un partenariat soit établi entre le Gouvernement, les opérateurs privés et les PIT pour assurer une participation effective de ces derniers à la planification, et à la**

gestion des ressources (redevances forestières et minières, ressources des programmes et projets qui les concernent);

- le MINFOF apprend les bonnes pratiques sur la gestion des ressources et la mise en œuvre des droits des PIT en vue d'influencer le PSFE en ce qui concerne les PIT ;
- le Gouvernement tire les leçons de la mise en œuvre et des défis liés au PDPP, en vue d'améliorer la mise en œuvre de ce plan en particulier et du DSRP de manière générale ;
- le MINFOF développe une stratégie pour bien intégrer les questions autochtones dans le PSFE en utilisant les leçons tirées du PDPP ;
- le MINEPAT en collaboration avec le MINAS assure le renforcement des capacités de la coordination nationale pour la mise en œuvre et le suivi des PDPP lié au PNDP sur les questions des PIT ;
- qu'il assure par ailleurs une représentation des PIT au sein de la Coordination pour le PDPP ;
- les Ministères ou institutions en charge de la mise en œuvre des programmes PNDP, PSFE et PDPP renforcent les capacités des organisations des PIT sur le contenu de ces programmes et ses différents mécanismes ;
- les organes de coordination des programmes PNDP, PSFE et PDPP établissent des partenariats avec les organisations des PIT et les ONGs travaillant sur les questions des PIT, pour une bonne coordination des activités, le partage des informations, et la mise en œuvre appropriés des programmes.

4. Le processus de révision du DSRP

La révision du DSRP a été prévue depuis le début de l'année 2007. Elle se réalisera à travers une méthodologie prédéfinie qui entend donner au Cameroun un document actualisé qui permettra d'accroître la lutte contre la pauvreté, ceci en actionnant des leviers devant permettre d'atteindre la croissance et d'augmenter l'emploi, sans toutefois négliger de prendre en compte la dimension vulnérable.

La révision de DSRP est inscrite dans l'ordre normal de son processus de mise en œuvre. En effet la rédaction des rapports d'étape donne l'occasion au Gouvernement d'opérer des ajustements en vue d'enrichir les stratégies sectorielles. En plus une révision complète du DSRP est prévue en principe tous les trois ans. Cette révision complète est rendue urgente aujourd'hui par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE et devra permettre d'enrichir le cadre stratégique et d'améliorer la cohérence et la complémentarité entre les stratégies sectorielles, de généraliser à tous les secteurs la nouvelle approche de planification/gestion stratégique axée sur les résultats et d'asseoir des mesures spécifiques sur le développement de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail des camerounais.

L'objectif de la révision est donc « *d'actualiser le DSRP, de renforcer la cohérence et la complémentarité entre ses composantes sectorielles, d'en faire un cadre opérationnel et de référence pour le développement et la lutte contre la pauvreté au Cameroun et la feuille de route pour le cheminement du Cameroun vers les OMD en 2015* ». Dans cette perspective, un accent particulier sera mis sur la croissance et l'emploi.

La révision du DSRP s'articulera autour de trois grands groupes de travaux techniques comportant chacun un certain nombre de tâches.

Il sera essentiellement question, selon les termes de référence, de formuler une vision de développement à long terme et des objectifs opérationnels pour les dix prochaines années ; de mettre à jour les analyses sur le profil de la pauvreté au Cameroun ; d'analyser les progrès du Cameroun vers la réalisation des OMD, d'examiner les stratégies sectorielle et les mettre en cohérence avec le plan global ; de prendre en compte la dimension genre et de l'approche vulnérable ; de réviser le cadre macroéconomique à moyen terme, du CDMT global et des CDMT sectoriels en vue de la mise en cohérence ; de renforcer le dispositif de suivi évaluation tant au niveau central qu'au niveau régional.

La révision du DSRP s'inscrit dans une dynamique de participation de tous les acteurs et toutes les parties prenantes à différents niveaux avec notamment l'implication des administrations publiques en fonction des thématiques abordées, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement. L'organisation des séminaires et ateliers constitue le moyen ou l'outil choisi par le Gouvernement pour consulter les parties prenantes à la révision du DSRP et la rédaction du DSRP de deuxième génération, l'objectif recherché ici étant de s'assurer de l'appropriation de la stratégie par les différents acteurs impliqués.

Le canevas du processus des consultations participatives prévoit :

- l'identification des groupes à consulter.

Celle-ci se fera par le Secrétariat Technique du Comité Technique de Suivi du DSRP en collaboration avec les délégations du MINEPAT sur le terrain. La tâche à ce niveau sera d'identifier les différents groupes à consulter et de faire tenir la liste par le Comité Technique, responsable de la supervision de ces consultations.

- l'élaboration de la méthodologie des consultations participatives.

La méthodologie de consultation, pour être efficace devrait aussi intégrer la spécificité des PIT. Notamment il conviendra de rencontrer les PIT dans leur environnement afin d'éviter ou de limiter les influences extérieures. De même, les langues des PIT doivent être utilisées au moment de ces consultations. Il sera important de consulter différemment les hommes, les femmes et les jeunes ;

- l'organisation des équipes chargées de mener les consultations.

Seize équipes seront chargées de mener les consultations sur l'ensemble du pays. Ces équipes seront réparties de la manière suivante, de manière à couvrir les départements ci-après³⁵ :

³⁵ Voir Elaboration du DSRP de 2^{ème} génération ; Consultations participatives de novembre 2007, Guide méthodologique.

Province	Nombre d'équipe	Département de travail
Adamaoua :	2	<u>Equipe 1</u> : VINA, FARO & DEO
		<u>Equipe 2</u> : BANYO, DJEREM & MBERE
Centre :	2	<u>Equipe 1</u> : MFOUNDI, LEKIE, HAUTE SANAGA, MBAM & KIM, MBAM & INOUBOU
		<u>Equipe 2</u> : MEFOU & AKONO, MEFOU & AFAMBA, NYONG & SO'O, NYONG & KELLE, NYONG & MFOUMOU
Est :	2	<u>Equipe 1</u> : LOM & DJEREM, HAUT NYONG
		<u>Equipe 2</u> : BOUMBA & NGOKO, KADEY
Extrême-Nord	2	<u>Equipe 1</u> : DIAMARE, MAYO SAVA, LOGONE & CHARI
		<u>Equipe 2</u> : MAYO DANAI, MAYO KANI, MAYO TSANAGA
Littoral :	2	<u>Equipe 1</u> : MOUNGO, WOURI
		<u>Equipe 2</u> : NKAM SANAGA MARITIME
Nord	1	
Nord-Ouest	1	
Ouest	1	
Sud	2	<u>Equipe 1</u> : DJA & LOBO, OCEAN
		<u>Equipe 2</u> : MVILA, VALLEE DU NTEM
Sud-Ouest	1	

- L'organisation des séminaires de lancement des consultations.

Les séminaires de lancement seront le cadre pour le renforcement des capacités des équipes impliquées dans le processus de consultations. Ils marqueront également le démarrage officiel de ce processus qui durera environ deux semaines et duquel est attendu des résultats colossaux parmi lesquels : le bilan de la mise en oeuvre du DSRP sur trois ans (2003-2007) ; les propositions d'idées de projets et programmes pouvant contribuer efficacement à réduire la pauvreté et améliorer la croissance ; les suggestions d'amélioration des politiques du Gouvernement pour lutter contre la pauvreté.

- l'organisation des consultations participatives sur le terrain.

Cette phase mettra en contact les équipes de consultations et les groupes à consulté. Il est prévu qu'avant tout démarrage, que les équipes s'assurent que les contacts ont été pris, que les groupes sont mobilisés et prêts pour la consultations, que les lieux de rencontres sont

apprêtés, que le déplacement des groupes à consulter vers les lieux de consultations sont assurés, que la méthodologie et la langue de consultation sont maîtrisées par les équipes de consultation et qu'un interprète local est disponible.

- la finalisation des rapports de consultation, l'exploitation des résultats des consultations participatives et l'organisation des séminaires de restitution des résultats des consultations participatives.

Les rapports de consultations finalisés devront contenir des informations sur le bilan de la mise en oeuvre du DSRP dans la région telle que vécue par les populations à la base ; l'appréciation des participants sur les actions et les stratégies de réduction de la pauvreté au niveau leur région ; les propositions d'idées de projets et programmes prioritaires susceptibles de contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la croissance ; les suggestions d'amélioration des politiques menées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté y compris les questions de gouvernance.

Une fois ces résultats exploités, ils devront faire l'objet d'une restitution dans le cadre des séminaires. Le but de cette restitution est de s'assurer que les informations sont celle effectivement recueillies auprès des groupes consultés.

Le processus de révision du DSRP sera donc un processus participatif par le quel différents acteurs seront inviter à évaluer le dit document et à faire des propositions pour son amélioration. De ce fait, il constitue un autre point d'entrée important pour la prise en compte des PIT dans le DSRP. Cette intégration des PIT dans le DSRP à travers le processus de révision ne peut toutefois être effective que si des dispositions particulières sont prises dès la phase des consultations. Il s'agit en effet de :

- **identifier les PIT comme groupe spécifique à consulter dans toutes les localités où on les retrouve et de les consulter dans leur environnement ;**
- **Intégrer dans les équipes de consultation les représentants des PIT ;**
- **renforcer les capacités des membres des équipes de consultation en communication y compris la communication interculturelle ;**
- **mener des causeries individuelles avec certains PIT afin de compléter les consultations en groupe ;**
- **communiquer le calendrier de déroulement des consultations participatives aux populations dans des délais raisonnables afin de faciliter leur préparation ;**
- **Faire des restitutions spécifiques avec les PIT, ceci sur les aspects qui les concernent.**

5. Conclusions et approche pour une meilleure intégration des peuples indigènes et tribaux dans le DSRP et sa mise en œuvre au Cameroun

Le Cameroun a été jugé éligible à l'initiative PPTTE de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International et a parcouru toutes les étapes nécessaires à l'atteinte du point d'achèvement qui consacre l'étape ultime du processus. Il a de ce fait bénéficié d'une remise de dette par ses créanciers bilatéraux et multilatéraux. L'une des conditions déterminantes de ce processus était la rédaction et la mise en œuvre de façon satisfaisante d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté. Depuis déjà trois ans, le DSRP est mis en œuvre avec l'appui des partenaires au développement. De nombreuses actions ont été engagées dans chacun des sept axes stratégiques du DSRP. Ces efforts du Gouvernement ont amélioré quelques indicateurs macro économiques à la grande satisfaction des institutions de Bretton Woods ; toutefois, leurs effets sur les pauvres qui constituent près de 80% de la population restent difficiles à démontrer. Les institutions mises en place pour assurer le suivi et l'évaluation des actions ne fonctionnent pas de façon efficace.

Il en va de même pour les peuples indigènes et tribaux qui ont été maintenus en marge de la lutte contre la pauvreté. Ils n'ont pas été consultés de façon appropriée pendant la phase d'élaboration du DSRP. La question autochtone ne transparaît ni dans les axes stratégiques du DSRP, ni dans les stratégies sectorielles et encore moins dans les CDMT des Ministères concernés. Bien plus, des projets identifiés par certains Ministères et susceptibles de profiter directement aux PIT ne bénéficient pas d'allocation budgétaire, rendant ainsi hypothétique leur mise en œuvre. Il faut cependant reconnaître l'exception des projets de coopération internationale pour lesquels la contre partie du Gouvernement est budgétisée. Par ailleurs, les plans de développements développés en faveur des populations pygmées dans les cadres du PNDP et du PSFE sont mis en œuvre de façon insatisfaisante et l'implication des bénéficiaires y est très limitée.

L'élaboration et la mise en œuvre du DSRP incombent essentiellement à différents départements ministériels, sous la coordination du Ministère en charge de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Dans sa phase opérationnelle, le DSRP se décline en stratégies sectorielles et ministérielles desquels découlent des programmes, sous programmes et projets auxquels des budgets sont affectés. La cohérence entre les programmes, les projets et les budgets est assurée au travers des CDMT. Les CDMT constituent de ce fait la traduction en terme financier des stratégies sectorielles. CDMT et stratégies sectorielles constituent au sein du Gouvernement, les seuls instruments fiables permettant une visibilité de l'action d'un Ministère ou d'un secteur sur le moyen terme.

Mais la prise en compte de la dimension peuples indigènes et tribaux dans le DSRP reste problématique. S'il est vrai que des besoins de développement identifiés dans le DSRP peuvent se rapprocher de certains besoins ressentis par les PIT pour la réduction de leur pauvreté, il reste que ces besoins devraient être posés sous le spectre de la spécificité qui les caractérise, être intégrés (tout en restant distincts) dans les stratégies sectorielles et ministérielles et les solutions y apportées devraient être fondées sur le respect de leurs droits. Après avoir montré la pertinence des aspects des stratégies sectorielles et ministérielles contenus dans le DSRP pour l'intégration des préoccupations des questions des PIT dans ce document, la présente étude fait une d'approche en deux points essentiels pour parvenir à cette intégration. Cette approche est basée sur deux études menées par l'Organisation Internationale du Travail³⁶.

³⁶ Etude sur les points d'entrée pour la prise en compte des PIT dans le DSRP et étude sur les PIT et les stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun.

5.1. Objectifs

5.1.1 Objectif globale

L'objectif global de cette approche est d'assurer la prise en compte des droits, des intérêts et des préoccupations des PIT dans les stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun y compris les OMD dans le contexte de la révision du DSRP.

5.1.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit de :

1. Assurer une intégration générale des questions concernant les peuples indigènes et tribaux dans le DSRP ;
2. Intégrer les questions des PIT dans les plans d'action des Ministères, les stratégies sectorielles et les programmes qui les concernent directement.

5.2 Méthodologie

Cette approche est le résultat d'un processus participatif ayant connu la participation des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la lutte contre la pauvreté au Cameroun. Elle s'est construite autour d'une méthodologie semblable à celle utilisée dans l'étude sur les portes d'entrée. Elle s'est articulée autour de deux points essentiels :

- la revue de la littérature et notamment l'étude du BIT portant sur les PIT et les stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun et celle relative à la réalisation des OMD dans une communauté Baka du Cameroun. Ces deux études ont particulièrement permis de revisiter les notions autochtones de la pauvreté et leurs stratégies de réduction de la pauvreté et ainsi d'affiner l'étude sur les points d'entrées pour la prise en compte de la question autochtones dans le DSRP II
- la consultation des parties prenantes à la lutte contre la pauvreté au Cameroun et notamment les administrations publiques concernées (MINADER, MINAS, MINEPAT, MINEDUB, MINFOF etc.), les représentants des employeurs (GICAM), les représentants des travailleurs (CSTC), les ONG et réseaux d'organisations de protection des droits des peuples autochtones (CED, FODER, AAFEBEN, RACOPY etc.) ainsi que les organisations représentants les peuples autochtones (MBOSCUDA, OKANI, ASBAK, ADEBAKA, ADEBAGO etc.). les consultations participatives ont enrichi les points d'entrée et ont suggéré des pistes pour leur utilisation dans la formulation d'une approche pour la prise en compte des préoccupations des PIT dans le DSRP en cours de révision. Les consultations se sont déroulées en deux étapes, d'abord des rencontres avec des personnes clés d'une part, et d'autre part un atelier regroupant l'ensemble de ces acteurs. La consultation pour l'élaboration de l'approche a été organisée autour de la question centrale suivante : quelle est la meilleure façon d'intégrer les préoccupations des PIT dans le DSRP de deuxième génération ? quelles sont les actions envisageables et les institutions susceptibles d'engager ces actions ? Quels en sont les principaux destinataires et comment pourraient-elles être entreprises ?

Le canevas de l'approche a été proposé par le projet pro 169 du BIT.

5.3. Les éléments thématiques de l'approche sont les suivants :

5.3.1. Assurer une intégration générale des questions concernant les peuples indigènes et tribaux dans le DSRP

Collecte des données

- réaliser une enquête complémentaire pour assurer une réelle prise en compte des ménages des PIT dans l'ECAM III ; cette tâche incombe à l'Institut National de la Statistique qui devra rechercher l'appui du SNU ;
- Le MINEPAT doit également entrer en collaboration avec l'Instance Permanente des Nations unies sur les questions autochtones, le MINAS et l'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) pour identifier les dispositions à prendre pour collecter des données désagrégés sur la situation des PIT au Cameroun.

Coordination

- créer une forte coordination au niveau départemental et communal dans les zones où vivent les PIT ; cette coordination doit s'exprimer à travers les structures de gouvernance (collectivités territoriales décentralisées, syndicats, Comités de gestion, organisations paysannes, associations...) existantes pour renforcer l'accès à l'information et la participation à la prise des décisions est susceptible de permettre à ces populations de pouvoir rendre compte de l'état d'avancement des activités du DSRP dans communautés ;
- Le MINAS, en tant que Ministère clé dans le domaine des questions des PIT, doit jouer un rôle de coordination et de conseil auprès des autres Ministères sur les questions des PIT; cette coordination peut prendre la forme d'un point focal, ou un comité de coordination avec des représentants des Ministères sectorielles, sous la responsabilité du MINAS;
- un partenariat doit être établi entre le Gouvernement, les opérateurs privés et les PIT pour assurer une participation effective de ces derniers à la planification, et à la gestion des ressources (redevances forestières et minières, ressources des programmes et projets qui les concernent);
- les organes de coordination des programmes PNDP, PSFE et PDPP doivent des partenariats avec les organisations des PIT et les ONGs travaillant sur les questions des PIT, pour une bonne coordination des activités, le partage des informations, et la mise en œuvre appropriés des programmes ;
- les partenaires financiers puissent veiller à l'application systématique de leurs politiques d'engagement envers les peuples autochtones dans le cadre du travail dans le comité de coordination des bailleurs et à l'exécution des projets et programmes financés par eux ; Aussi qu'il puissent retenir les questions des PIT comme domaine prioritaire dans la relation d'aide au développement et qu'ils prévoient une enveloppe financière pour soutenir les projets et programmes spécifiques et appropriés défini dans ce cadre ;
- Le MINADER doit élaborer en collaboration avec le MINEPIA et les représentants des éleveurs Mbororo, un plan d'assistance aux activités traditionnelles d'élevage des communautés Mbororo ;

- Les Ministères doivent prévoir dans leur documents de stratégies sectorielles documents de stratégies sectorielles et ministérielles pour la réduction de la pauvreté, des plans spécifiques de développement des PIT, en rapport avec les domaines de compétence de ces Ministères et secteurs (plans spécifiques santé, éducation, emploi...);
- les plans spécifiques sur les PIT doivent être intégrés dans les cadres de dépenses à Moyen Terme de l'Etat et qu'il leur allouer systématiquement un budget.

Communication et renforcement des capacités

- utiliser les informations contenues dans les recherches déjà menés sur les perceptions et les besoins en matière de réduction de la pauvreté des peuples indigènes et tribaux pour développer les programmes de renforcement des capacités en vue de favoriser leur participation dans la définition d'un développement qui répond a leurs besoins ;
- les agences des nations unies ayant une expérience particulière en matière des peuples indigènes et tribaux, doivent fournir des informations et un programme d'orientation aux points focaux traitent des questions autochtones (ou questions affectent les peuples autochtones) de l'Équipe Pays des Nations unies (UNCT) pour la mise en œuvre du plan d'action de l'Instance Permanente pour l'intégration des questions autochtones dans leur travail ;
- le Bureau Sous-régional de l'OIT et le Bureau Sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie à Yaoundé doivent collborer avec l'Instance Permanente des Nations unies sur les questions autochtones et le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, pour développer des modules de formation pour les fonctionnaires des nations unies sur les questions autochtones ;
- organiser des formations au profit du Comite Technique de Suivi et d'Evaluation du DSRP sur les questions des PIT et sur les méthodologies pour les consulter de façon appropriée ;
- reconstituer et renforcer les commissions provinciales de suivi de sorte quelles reflètent la composition de la population locale, pour garantir la prise en compte des besoins des PIT dans la mise en œuvre du DSRP. Inclure les membres de ces commissions dans les formations au niveau des provinces sur les questions autochtones ;
- Le MINEPAT doit lors des réunions de coordination interministérielle sensibiliser sur la nécessité de prendre en compte les PIT de manière spécifique dans les programmes et budgets ;
- le MINEPAT en collaboration avec le MINAS doit assurer le renforcement des capacités de la coordination nationale pour la mise en œuvre et le suivi des PDPP lié au PNDP sur les questions des PIT ;
- les Ministères ou institutions en charge de la mise en œuvre des programmes PNDP, PSFE et PDPP doivent renforcer les capacités des organisations des PIT sur le contenu de ces programmes et ses différents mécanismes ;
- Renforcer les capacités des personnes en charge des consultations pour l'élaboration des plans de développement spécifique en communication, y compris la communication interculturelle.

Participation

- les départements ministériels doivent consulter les représentants des peuples indigènes et tribaux, en tant que personnes ressources dans le cadre de l'élaboration des plans spécifiques sectoriels au profit des PIT ;
- le MINAS, en tant que Ministère focal pour les questions des PIT appelés populations marginales doit être consulté dans la planification stratégique des autres Ministères ayant un mandat sur les secteurs qui concernent ces peuples ;
- prévoir la représentation des PIT au sein des groupes thématiques, des organes de pilotage des programmes PSFE et PNDP, des commissions provinciales de suivi participatif du DSRP et des revues d'évaluation participatives ;
- Un mécanisme de consultation entre le MINAS en tant que point focal du Gouvernement sur les questions des PIT et les représentants de ces peuples, doit être établi pour assurer leurs contributions effectives aux plans de mise en œuvre du DSRP;
- Développer un mécanisme de consultation des PIT respectueux de leurs droits.

5.3.2. Intégrer les questions des PIT dans les plans d'action des Ministères, les stratégies sectorielles et les programmes qui les concernent directement

Education

- examiner les bonnes pratiques en matière d'éducation des PIT en vue d'informer les stratégies d'éducation en milieu indigène ;
- le MINEDUB doit dans sa stratégie définir en concertation avec les représentants des PIT, la méthode la plus adaptée pour adresser la question de l'éducation de ces peuples. Une telle stratégie peut s'inspirer des pratiques des ONGs existantes au Cameroun pour l'éducation culturellement adaptée et bilingue, et travailler avec ces ONGs pour mettre en œuvre cet accès ;
- Le MINESEC doit définir des mécanismes favorables à un accès approprié et équitable des PIT dans l'enseignement secondaire général et technique. Ces mécanismes peuvent comprendre le soutien à l'éducation des PIT par l'octroi des fournitures scolaires, la prise en charge des élèves appartenant au groupe des PIT (logement, nutrition), la gratuité de l'enseignement et des formations scolaires, l'offre des stages et des bourses scolaires ;

Santé

- Le MINSANTE, en concertation avec les organisations des PIT, doit mener une étude les besoins spécifiques des PIT en matière de santé. Cette étude doit aussi identifier les pratiques traditionnelles de ces peuples et les moyens culturellement adaptés pour leur fournir les services de santé ;

Forêts et ressources naturelles

- établir des mécanismes de consultation des peuples indigènes et tribaux dans le cadre des revues de l'octroi des permis d'exploitation de bois à petite échelle, et des forêts communautaires pour assurer que leurs intérêts sont pris en compte ;
- promouvoir les occupations traditionnelles des PIT dans le cadre de l'aménagement des forêts ;
- à travers le PDPP, assurer l'accès aux forêts des PIT, en tenant compte de leurs besoins spécifiques et examiner les bonnes pratiques dans la sous région pour l'implication de ces peuples dans l'aménagement des forêts et la participation dans les bénéfices de l'exploitation forestière, pour enrichir et exécuter ces activités au Cameroun et pour influencer le PSFE ;
- former les PIT sur les mécanismes de la COMIFAC et œuvrer pour que cet organe s'engage sur les questions des PIT ;
- Le MINFOF doit étudier les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources basée sur les droits de l'homme et tire des leçons de la mise en œuvre du PDPP lié au PNDP, en vue d'une meilleure mise en œuvre du Plan de développement des peuples Pygmées lié au PSFE ;
- le MINFOF doit apprendre les bonnes pratiques sur la gestion des ressources et la mise en œuvre des droits des PIT en vue d'influencer le PSFE en ce qui concerne les PIT
- le MINFOF doit développer une stratégie pour bien intégrer les questions autochtones dans le PSFE en utilisant les leçons tirées du PDPP ;

Emploi

- développer des stratégies d'emploi et de formation professionnelle pour les PIT en utilisant les conventions de l'OIT ratifiées par le Cameroun comme cadre.

Bibliographie

Barume A.K. *Cadre légal pour la protection des droits des peuples autochtones au Cameroun*, Organisation internationale du Travail, 2005.

CTSE – DSRP, Révision du document de stratégie de réduction de la pauvreté : termes de référence, 2007

Cameroun : L'économie après le point d'achèvement, Mutations 2 juin 2006

IMF, IDA. "Joint Staff Advisory Note on the Poverty Reduction Strategy Paper Third Annual Progress Report" March, 23 2006

Nelson J. et Tchoumba B., « Pipelines, Parks and People, Bagyéli document land use near Campo Ma'an National », In *Cultural Survival Quarterly*, Volume 28, issue 1, April 2003.

OIT, Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale, Projet pour la promotion des droits des peuples indigènes et tribaux (PRO 169). « Les questions des peuples indigènes et tribaux au Cameroun ». Atelier national, Yaoundé, 15 -17 juin 2005

République du Cameroun. « Document de stratégie de réduction de la pauvreté, août 2003 ».

République du Cameroun. « Dispositif statistique de suivi /évaluation du DSRP ET DES OMD Juillet 2005 » Juillet 2005

République du Cameroun, MINEF. « Indigenous People (« pygmy ») Development Plan for the Forest and Environment Sectoral Programme (PSFE) ». IPP86

République du Cameroun, MINEPAT, *Indigenous People (Pygmy) Development Plan for the Participatory Community Development Programme* (rapport final préparé par Kai Schmidt-Soltau), mai 2003.

République du Cameroun, MINEPAT, « Rapport d'étape de mise en oeuvre du DSRP Avril 2003 – Mars 2004 ». Yaoundé Avril 2004

République du Cameroun, MINEPAT. « Rapport d'étape de mise en oeuvre du DSRP Avril 2003 – Mars 2004 Volume II : dispositif de mise en oeuvre et de suivi » Avril 2004

République du Cameroun, MINEPAT. « Rapport d'étape de mise en oeuvre du DSRP Avril 2003-Mars 2004 volume 1 : rapport principal » Avril 2004.

République du Cameroun, MINFOF. « Plan d'aménagement du Parc national de Campo Ma'an et de sa zone périphérique ». Période d'exécution 2006-2010. Décembre 2005.

République du Cameroun, MINPLADAT. « Rapport d'étape de mise en oeuvre du DSRP janvier 2004-mars 2005 ». Septembre 2005

République du Cameroun, MINPLADAT. « Rapport d'étape de mise en oeuvre du DSRP au 31 décembre 2005 » Février 2006

République du Cameroun, MINPLADAT. « Rapport d'étape de mise en oeuvre du DSRP janvier 2005-décembre 2005, Matrice de mise en oeuvre du DSRP mise à jour » Février 2006

Tchoumba, B., « *Peuples Indigènes et tribaux et stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun* ». Bureau International du Travail et Centre pour l'Environnement et le développement, 2005

Tchoumba, B., Bouopda, S., G., et Messe, V. « *Micro Étude sur les peuples indigènes et tribaux au Cameroun* ». Bureau international du Travail, 2006.

Union africaine, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Rapport du Groupe de travail d'experts de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples Sur les populations/communautés autochtones, présenté en vertu de la Résolution sur les Droits des populations/communautés autochtones en Afrique*, adoptée par la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples lors de sa 28^e session ordinaire.

Annexe :

CDMT de quelques Ministères

Tableau 1 : Programmes et Sous-programmes du MINEDUB

Programme	Sous-programme	Allocations budgétaires (En milliers de FCFA)		
		2007	2008	2009
1. Offre de service, accès et rétention dans le système	1.1. Ressources Humaines	56987000	69411048	74059034
	1.2. Fonctionnement et Entretien des services	23442000	29649493	31655219
	1.3. Encadrement de la petite enfance	1497036	2392240	3561042
	1.4. Accroître l'accès et l'achèvement dans le primaire	9350864	11133310	10877927
2. Amélioration de la qualité de l'éducation	2.1. Réduire les déperditions scolaires (en réduisant le taux de redoublement)	0	0	0
	2.2. Améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique	1150900	1376740	1574380
	2.3. Réviser les programmes d'enseignement	0	0	0
	2.4. Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels scolaires et des matériels didactiques	0	464974	503956
	2.5. Améliorer la santé et lutter contre le VIH/SIDA	0	0	0
3. Partenariat	3.1. Instaurer la gestion participative dans les établissements scolaires	0	0	0
	3.2. Définir et mettre en œuvre une politique nationale de l'enseignement privé	0	0	0
	3.3. Définir et promouvoir un modèle de partenariat État/Enseignement privé	0	0	0
	3.4. Coopération	16022000	12429011	13187073
4. Gestion et Gouvernance	4.1. Responsabiliser les structures régionales de l'éducation	0	0	0
	4.2. Améliorer le système d'information	196100	387960	420486
	4.3. Promouvoir la bonne gouvernance	0	0	0

Source : Compilé à partir des données annexées au Rapport sur la programmation du développement du Cameroun pour la période 2007-2009

Tableau 2 : Programmes et sous programmes du MINADER

Programme	Sous-Programme	Montant en milliers de F CFA		
		2007	2008	2009
1. Programme de développement des exploitations Agricoles (PDEA)	<i>1.1. Appui aux petites exploitations agricoles</i>	3 745 000	5 522 000	6 128 254
	<i>1.2. Appui aux moyennes et grandes exploitations</i>	91 000	0	0
	<i>1.3. Appui aux sociétés de développement</i>	2 000 000	0	0
	<i>1.4. Appui aux moyennes et grandes exploitations</i>	100 000	182 000	204 000

2. Programme de développement de l'offre d'intrants	2.1. <i>Appui à la Production de semences et matériel Végétal</i>	1 130 000	2 660 500	3 035 000
	2.2. <i>Appui à la mécanisation et matériel agricole</i>	1 250 000	0	0
	2.3. <i>Appui à la distribution d'engrais et de pesticides</i>	0	0	0
3. Programme de renforcement de la compétitivité des produits agricoles	3.1. <i>Programme de renforcement de la compétitivité des produits agricoles</i>	60 000	0	0
4. Programme de Développement des Organisations Professionnelles Agricole (PDOPA)	4.1. <i>Programme de Développement des Organisations Professionnelles Agricole (PDOPA)</i>	330 000	1 530 000	1 663 000
5. Programme National de vulgarisation et de Conseil Agricoles	5.1. <i>Programme National de vulgarisation et de Conseil Agricoles</i>	10 000	0	0
6. Programme sectoriel agriculture élevage	6.1. <i>Programme sectoriel agriculture élevage</i>	15 000	0	0
7. Programme de gestion des sols en Agriculture (PGSA)	7.1. <i>Programme de gestion des sols en Agriculture (PGSA)</i>	0	0	0
8. Programme de maîtrise de l'Eau en Agriculture	8.1. <i>Programme de maîtrise de l'Eau en Agriculture</i>	40 000	540 000	1 010 000
9. Programme de développement communautaire et d'amélioration du cadre de vie en milieu rural	9.1. <i>Développement des capacités (SPDC)</i>	559 000	1 650 000	1 750 500
	9.2. <i>développement des Infrastructures Rurales (SPDIR)</i>	180 000	7 920 000	8 388 000
	9.3. <i>Appui à l'amélioration du cadre de vie en milieu rural</i>	410 000	440 000	484 000
	9.4. <i>Appui à l'amélioration du cadre de vie en milieu rural</i>	1 065 000	1 100 000	1 210 000
10. Programme de rénovation et de développement de la Formation Professionnelle Agricole (PRDFPA)	10.1. <i>Programme de rénovation et de développement de la Formation Professionnelle Agricole (PRDFPA)</i>	40 000	1 500 000	1 750 000
11. Programme d'appui à l'installation des jeunes Agriculteurs	11.1. <i>Programme d'appui à l'installation des jeunes Agriculteurs</i>	150 000	550 000	1 166 500
12. Programme National de Gestion des risques d'Insécurité Alimentaire (PNGRIA)	12.1. <i>Programme National de Gestion des risques d'Insécurité Alimentaire (PNGRIA)</i>	1 125 000	1 014 000	1 095 400

13. Programme de renforcement des capacités de mise en œuvre de la stratégie (PRCMOS)	<i>13.1. Amélioration de la gouvernance et des capacités de la maîtrise d'ouvrage du MINADER</i>	5 520 000	1 598 618	1 657 237
	<i>13.2. Renforcement des capacités de maîtrise d'œuvre des structures spécialisées</i>	40 000	180 400	202 483
14. Programme fonctionnement du Ministère	<i>14.1. Fonctionnement des services</i>	12 489 000	8 208 110	8 705 286
	<i>14.2. Prise en charge des personnels</i>	449 121	369 049	391 403
15. Programme national des Statistiques Agricoles et Alimentaires (PNSAA)	<i>15.1. Programme national des Statistiques Agricoles et Alimentaires (PNSAA)</i>	1 000 000	1 000 000	1 000 000
16. Programme de promotion d'un Environnement législatif et réglementaire incitatif (PPELR)	<i>16.1. Programme de promotion d'un Environnement législatif et réglementaire incitatif (PPELR)</i>	415 000	457 093	503 185
Total BIP		19 540 000	28 074 611	31 448 951
Total BF		27 929 000	20 895 389	22 161 048
Total Général BIP&BF		47 469 000	48 970 000	53 609 999

Source : Compilé à partir des données annexées du Rapport sur la programmation du développement du Cameroun pour la période 2007-2009

Tableau 3 : Programmes et sous programmes du MINFOF

Programme	Sous-programme	Montant en milliers de F CFA		
		2007	2008	2009
1. Aménagement des forêts de production du domaine permanent	1.1. Coûts transversaux de la composante 2 PSFE	0	0	0
	1.2. Zonage du territoire national non couvert	0	0	0
	1.3. Aménagement des forêts de production	522 675	982 114	1 283 339
2. Valorisation des produits forestiers	2.1. Valorisation et transformation des PFL	0	0	0
	2.2. Valorisation et transformation des PFNL	100 000	238 454	314 515
	2.3. Définition et mise en place de la stratégie de contrôle	260 000	363 073	430 709
3. Conservation de la biodiversité	3.1. Conservation de la biodiversité et valorisation des produits fauniques	35 000	83 459	11 080
	3.2. Maintien de la biodiversité à travers un réseau représentatif d'aires protégées au niveau national et régional	205 000	963 200	1 327 315
	3.3. Amélioration de la connaissance de la ressource et du suivi-évaluation	0	0	0

	3.4. Promotion de l'accès des populations à la gestion des ressources fauniques et des Aps	100 000	138 454	182 617
	3.5. Assurer la conservation des Aps et de la Faune	160 000	381 527	503 224
4. Valorisation des produits fauniques	4.1. Améliorer la distribution de la faune aux économies nationales et locales	0	0	0
	4.2. Mise en place d'un cadre juridique et institutionnel garantissant une gestion cohérente et concertée	145 250	282 139	460 075
	4.3. Mécanismes de financement durable pour la conservation et la gestion de la faune et des Aps	0	0	0
	4.4. Actualisation de la stratégie nationale et du plan d'action pour la diversité biologique	0	0	0
	4.5. Conservation de la biodiversité dans les Réserves, Parcs et Jardins Zoologiques	106 500	729 853	1 213 555
5. Gestion communautaire des ressources forestières et fauniques	5.1. Coûts transversaux de la composante 4	0	0	0
	5.2. Foresterie communautaire- Accès et gestion des ressources forestières et fauniques	2 820 000	585 513	832 409
	5.3. Reboisement et régénération des ressources forestières	0	0	0
	5.4. Gestion communautaire des ressources en bois énergie	260 000	1 587 300	2 287 467
6. Renforcement Institutionnel, formation et recherche	6.1. Coûts transversaux de la composante 5	0	0	0
	6.2. Mise en place de l'ANAFOR	0	0	0
	6.3. Renforcement du Ministère	481 075	1 147 144	1513054
	6.4. Réhabilitation des structures nationales de formation et de recherche	0	0	0
	6.5. Implication des parties prenantes dans la gestion du secteur	0	0	0
	6.6. Ecole de formation du sous Tutelle du Ministère	54 500	129 958	171 411
7. Fonctionnement du MINFOF	7.1. Fonctionnement des services du MINFOF	4 833 000	3 670 525	3 878 201
	7.2. Prise en charge de personnel du MINFOF	3 622 000	2 346 205	1 522 028
Total BIP		5 250 000	7 612 176	10 629 771
Total BF		8 455 000	6 016 730	5 400 229
Total Général BIP&BF		13 705 000	13 628 906	16 030 000
Source : Compilé à partir des données annexées du Rapport sur la programmation du développement du Cameroun pour la période 2007-2009				

Tableau 4 : Programmes et Sous-programmes du MINAS

Programme	Sous-programme	Allocations budgétaires (En milliers de FCFA)		
		2007	2008	2009
1. Protection sociale	1.1. Soutien social aux jeunes en difficulté et autres marginaux de la rue	40 000	88 889	137 981
	1.2. Amélioration de la prise en charge socio sanitaire des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes à risques	0	0	0
	1.3. Amélioration de la prise en charge intégrée des enfants d'âge préscolaire	0	0	0
	1.4. Amélioration de la prise en charge des personnes handicapées	232 400	516 444	569 978
	1.5. Appui à l'insertion et à la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes marginaux et des personnes vulnérables	0	0	0
	1.6. Protection sociale de l'enfant	50 000	111 111	197 629
	1.7. Protection sociale des personnes handicapées	0	0	0
	1.8. Protection sociale des personnes âgées	115 000	120 000	132 000
	1.9. Protection sociale des populations marginales	0	0	0
	1.10. Protection sociale des victimes des sinistres et catastrophes	0	0	0
2. Prévention sociale	2.1. Prévention de cas de sinistres	0	0	0
	2.2. Prévention de l'Inadaptation Sociale	0	0	0
3. Solidarité Nationale	3.1 Soutien social aux jeunes en difficulté et autres marginaux de la rue	0	0	0
	3.2 Soutien à l'accès aux valeurs citoyennes pour les minorités sociologiques et géographiques	40 000	88 889	98 103
	3.3. Appui à l'insertion et à la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes marginaux et des personnes vulnérables	130 000	226 667	223 577
	3.4. Amélioration de la prise en charge des détenus	0	0	0
	3.5. Lutte contre l'exclusion sociale	25 000	55 556	61 314
	3.6. Réinsertion socio-économique des victimes des catastrophes et sinistres	0	0	0
4. Gestion et gouvernance sociale	4.1 Développement des systèmes nationaux d'information sociale	0	0	0
	4.2. Renforcement des capacités	375 100	555 777	678 853
	4.3. Planification et programmation des politiques sociales	572 500	416 667	350 519
	4.4. Coopération et partenariat Planification et programmation des politiques sociales	20 000	20 000	0

Source : Compilé à partir des données annexées au Rapport sur la programmation du développement du Cameroun pour la période 2007-2009

Tableau 5 : Programmes et Sous-programmes du MINSANTE

Programme	Sous-programme	Allocations budgétaires (En milliers de FCFA)		
		2007	2008	2009

1. Lutte contre la maladie	1.1. Lutte contre MST SIDA et Tuberculose	802 000	938 586	1 023 953
	1.2. Maladies transmissibles	393 000	459 931	501 762
	1.3. Maladies non transmissibles	415 000	415 000	415 000
	1.4. Cécité / Onchocercose	88 000	88 000	88 000
	1.5. Sous programme spécial	65 000	65 000	65 000
2. Santé de la reproduction	2.1. Santé de la reproduction	858 850	858 850	858 850
3. Promotion de la santé	3.1 Santé publique	527 000	527 000	527 000
	3.2 Santé de base	38 000	38 000	38 000
	3.3 Approvisionnement en médicaments et consommables	30 000	30 000	30 000
4. Développement des ressources humaines	4.1 Développement des ressources humaines	0	0	0
5. Renforcement des capacités infrastructurelles et des équipements	5.1 Renforcement des capacités infrastructurelles et des équipements	8 897 489	9 963 331	10 479 925
6. Autres (Appui à l'offre)	6.1 Réforme hospitalière	4 176 000	6 666 313	7 272 628
7. Développement de la capacité institutionnelle	7.1 Administration Centrale	4 177 661	4 889 146	5 333 825
8. Gestion du secteur	8.1 Administration régionale	19 620 000	21 250 437	23 183 210
9. Mobilisation des ressources financières	9.1 Financement	200 000	234 061	255 350

Source : Compilé à partir des données annexées au Rapport sur la programmation du développement du Cameroun pour la période 2007-2009

Tableau 6 : Programmes et Sous-programmes du MINESEC

Programme	Sous-programme	Allocations budgétaires (En milliers de FCFA)		
		2007	2008	2009
1. Amélioration de l'accès à l'éducation et réduction des disparités genre et régional dans l'enseignement secondaire	1.1. Stimulation de la demande d'éducation dans l'enseignement secondaire Technique et Normal	0	0	0
	1.2. Stimulation de la demande d'éducation dans l'enseignement secondaire général	0	0	0
	1.3. Politiques transversales de stimulation de la demande d'éducation	0	0	0
2. Renforcement de la qualité d'éducation dans l'enseignement secondaire	2.1. Professionnalisation des enseignements dans l'enseignement Secondaire Technique et Normal	93000	123128	128852
	2.2. Professionnalisation des enseignements dans l'enseignement Secondaire général	1300000	1533928	1653442
3. Politiques transversales d'amélioration de l'accès et de la qualité d'éducation dans les enseignements secondaires	3.1. Mise en œuvre des lois et règlements relatifs à l'accès aux services éducatifs	0	0	0
	3.2. Accessibilité et disponibilité des manuels scolaires et matériels didactiques dans les enseignements secondaires	0	0	0
	3.3. Amélioration de la santé et des activités post et péri secondaires dans les enseignements secondaires	60000	79437	83130

4. Ressources humaines dans les établissements secondaires	4.1. Gestion des ressources humaines	50000	66198	69275
5. Développement des infrastructures et des équipements scolaires	5.1. Entretien et maintenance des infrastructures et des équipements dans les établissements d'enseignement secondaire	25000	1188447	1942638
	5.2. Construction des infrastructures des établissements d'enseignement secondaire technique et normal	1769560	2211352	2330691
	5.3. Construction des structures d'enseignement secondaire général	5233800	6415465	6844821
	5.4. Équipement des structures d'enseignement secondaire technique et normal	1020708	3172484	3300827
	5.5. Équipement des établissements d'enseignement secondaire général	253800	536020	351641
	5.6. Réhabilitation et aménagement des établissements d'enseignement secondaire technique et normal	786000	1040630	1089006
	5.7. Réhabilitation et aménagement des établissements d'enseignement secondaire général	1344750	1958265	2011692
6. Politiques d'accompagnement dans l'enseignement secondaire privé	6.1. Appui à l'enseignement privé	20000	26479	27710
	6.2. Développement et mise en œuvre du cadre juridique de l'enseignement privé	0	0	0
8. Renforcement des capacités des services centraux	8.1. Développement des infrastructures et des équipements des services centraux	724900	1159737	1304352
9. Renforcement des capacités des services déconcentrés	9.1. Développement des ressources humaines des services extérieurs	0	0	0
	9.2. Développement des infrastructures et des équipements des services extérieurs	968482	1807229	1916835
10. Autres politiques d'amélioration de la gestion du système éducatif dans les enseignements secondaires	10.1. Renforcement de la planification et de la programmation	0	0	0
	10.2. Amélioration du système d'information	50000	66198	69275
	10.3. Amélioration du processus gestionnaire MINESEC	4510000	2446099	2025568
	10.4. Promotion de la bonne gouvernance	498900	660522	691228
11. Coopération bilatérale et multilatérale	11.1. Appel au fonctionnement des projets de coopération	2100000	1668094	1836844

Source : Compilé à partir des données annexées du Rapport sur la programmation du développement du Cameroun pour la période 2007-2009